

LA BANQUE POSTALE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 6 585 350 218 euros
Siège social : 115 rue de Sèvres 75275 Paris cedex 06
421 100 645 RCS Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 MAI 2025

- EXTRAIT -

Deuxième résolution (Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, constate l'existence d'un bénéfice distribuable de 1 719 801 430,42 euros composé de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	1 708 471 919,68 €
- Dotation à la réserve légale :	85 423 595,98 €
+ Report à nouveau antérieur :	96 753 106,72 €
Total :	1 719 801 430,42 €

et décide de l'affecter de la manière suivante :

. au titre de dividende :	1 533 904 745,90 €
. au report à nouveau :	185 896 684,52 €
Total :	1 719 801 430,42 €

Elle fixe en conséquence le dividende à 19,10 euros pour chacune des 80 309 149 actions qui composent le capital social. Ce dividende est éligible à l'abattement prévu au 2° du paragraphe 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Il est rappelé qu'au terme d'une décision du Directoire en date du 7 octobre 2024, il a déjà été versé le 15 octobre 2024 un acompte sur dividendes d'un montant de 1 000 000 000 euros, correspondant à un dividende par action de 12,45 euros. Le solde du montant des dividendes à distribuer, soit 533 904 745,90 euros, correspondant à un montant de 6,65 euros par action, sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes suivants, tous éligibles à l'abattement prévu au 2° du paragraphe 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Nombre d'actions	Montant distribué	Par action
2021	80 309 149	1 541 935 660,80 €	19,20 €
2022	80 309 149	476 233 253,57 €	5,93 €
2023	80 309 149	448 125 051,42 €	5,58 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Le Secrétaire de l'Assemblée Générale, Dominique Orlando



Comptes sociaux
LA BANQUE POSTALE
 PRESIDENCE DE P600
 115 RUE DE VIVRES
 75275 PARIS CEDEX 06

Syl Nuy
 Certifié conforme à l'original

5.4 Comptes sociaux

5.4.1 Bilan social

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2024	31.12.2023
ACTIF			
Caisses, banques centrales		27 813 569	40 576 085
Effets publics et valeurs assimilées	3.1.1-3.1.2	32 577 497	28 787 574
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	3.3.1	28 981 231	22 781 805
Opérations avec la clientèle	3.3.2	115 149 531	108 157 388
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.1.1-3.1.2	24 921 104	23 973 026
Actions et autres titres à revenu variable	3.1.1-3.1.2	131 921	149 366
Participations et autres titres détenus à long terme	3.1.3	486 089	516 849
Parts dans les entreprises liées	3.1.3	11 533 777	11 310 947
Immobilisations incorporelles	8.1.1	674 062	641 026
Immobilisations corporelles	8.1.1	520 190	535 841
Autres actifs	4.3	3 491 650	3 785 710
Comptes de régularisation	4.3	1 522 551	2 033 453
TOTAL		247 803 172	243 249 069
PASSIF			
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3.4.1	41 869 441	38 883 750
Opérations avec la clientèle	3.4.2	164 799 621	161 813 403
Dettes représentées par un titre	3.4.3	24 609 140	26 379 394
Autres passifs	4.4	1 418 760	1 599 423
Comptes de régularisation	4.4	2 391 227	2 193 054
Provisions	3.6.2	348 338	378 266
Dettes subordonnées	7.2	4 035 642	4 031 122
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	7.1	22 000	22 000
Capitaux propres sociaux (hors FRBG)	7.1	8 309 005	7 948 658
Capital souscrit		6 585 350	6 585 350
Primes d'émission et d'apport		246 116	246 116
Réserves		672 314	657 809
Écart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		-	-
Report à nouveau		(903 247)	169 284
Résultat de l'exercice		1 708 472	290 099
TOTAL		247 803 172	243 249 069

5.4.2 Résultat social

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts et produits assimilés		-	-
Opérations de trésorerie et interbancaires	3.5	4 166 007	4 387 591
Opérations avec la clientèle	3.5	2 741 764	2 275 638
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.5	1 071 237	1 041 840
Autres intérêts et produits assimilés	3.5	365 996	427 412
Intérêts et charges assimilés		-	-
Opérations de trésorerie et interbancaires	3.5	(1 070 669)	(1 120 989)
Opérations avec la clientèle	3.5	(4 556 525)	(4 303 508)
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.5	(1 291 331)	(1 327 535)
Autres intérêts et charges assimilées	3.5	(415 621)	(334 154)
Revenu des titres à revenu variable	3.1.4	2 358 458	1 165 116
Commissions (produits)	4.1	2 826 878	2 639 737
Commissions (charges)	4.1	(257 020)	(244 345)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3.1.5	(55 471)	87 897
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	3.1.6	178 242	172 026
Autres produits d'exploitation bancaire	4.2	59 540	116 059
Autres charges d'exploitation bancaire	4.2	(86 703)	(122 399)
Produit net bancaire		6 034 781	4 860 384
Charges générales d'exploitation		-	-
Frais de personnel	5.1	(583 445)	(560 194)
Autres charges générales d'exploitation	5.1	(3 550 925)	(3 606 562)
Refacturations		132 741	234 528
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	8.1.2	(228 126)	(310 272)
Résultat brut d'exploitation		1 805 026	617 884
Coût du risque	3.6.1	(118 153)	(74 358)
Coût de la décision de l'ACPR relatif au dispositif LCBFT		-	-
Résultat d'exploitation		1 686 874	543 526
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	8.2	21 748	(257 510)
Résultat courant avant impôt		1 708 622	286 016
Résultat exceptionnel		-	-
Impôts sur les bénéfices	6	(150)	4 083
Dotations nettes au FRBG et aux provisions réglementées		-	-
Résultat net social		1 708 472	290 099
Résultat net social par action (en euros)		21,27	3,61

« Le nombre d'actions retenu correspond au nombre moyen pondéré d'actions composant le capital social au cours de l'exercice »

5.4.3 Hors bilan social

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Engagements de financement, de garantie et engagements sur titres donnés	-	-
Engagements de financement	-	-
En faveur d'établissements de crédit	4 494 353	1 559 214
En faveur de la clientèle	20 734 386	20 539 435
Engagements de garantie	-	-
En faveur d'établissements de crédit	645 116	826 435
En faveur de la clientèle	2 613 709	3 264 967
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	31 279 214	13 043 080
Engagements de financement, de garantie et engagements sur titres reçus	-	-
Engagements de financement	-	-
Reçus d'établissements de crédit	22 541 746	10 234 122
Reçus de la clientèle	12 954 642	6 120 196
Engagements de garantie	-	-
Reçus d'établissements de crédit	36 491 824	36 257 700
Reçus de la clientèle	7 258 236	7 035 869
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	3 543 651	57 354
Autres engagements donnés et reçus	-	-
Autres engagements donnés	32 959 655	33 013 254
Autres engagements reçus	337 913	309 252

Le hors bilan retrace essentiellement les engagements de financement donnés (facilités de caisse, découverts, engagements de financement irrévocables) et les engagements de garantie reçus ou donnés n'ayant pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les engagements hors bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises sont décrits dans la note 8.3.

Les engagements hors bilan relatifs aux opérations sur instruments financiers à terme sont décrits dans la note 3.2.

Engagements de financement, de garantie et engagements sur titres donnés

La Banque Postale s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité.

En outre, La Banque Postale, s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de Crédit Logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote part des encours distribués par le réseau de La Poste, s'élève au 31 décembre 2024 à 131,4 millions d'euros.

Engagements de financement, de garantie et engagements sur titres reçus

Les engagements de garantie reçus d'établissements de crédits sont constitués à hauteur de 36 423 millions d'euros de cautions reçues de Crédit Logement.

Les engagements de financements reçus de la clientèle et les titres à livrer correspondent majoritairement à des opérations de mises en pension post arrêté.

Autres engagements donnés et reçus

Autres engagements donnés

La Banque Postale donne des nantissements sur une partie de ses actifs financiers dans le cadre de la ligne de refinancement 3G auprès de la Banque de France pour 4 063 millions d'euros, auprès du Crédit Logement pour 42,8 millions d'euros et sur une partie de ses encours de crédits immobiliers auprès de sa société de financement à l'habitat, LBP Home Loan SFH, pour 26 560 millions d'euros.

Sommaire des notes annexes aux comptes sociaux

Note 1	Principes et méthodes comptables d'évaluation	571	Note 6	Impôt	598
1.1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes sociaux	571	1.1	Détail charge d'impôt	598
1.2	Recours aux estimations et au jugement	571	Note 7	Capitaux propres et dettes subordonnées	599
1.3	Changements de méthodes et comparabilité	571	7.1	Capitaux propres	599
Note 2	Faits marquants	571	7.2	Dettes subordonnées	600
2.1	Émissions d'obligations	571	Note 8	Autres informations	600
Note 3	Instruments financiers	572	8.1	Immobilisations corporelles et incorporelles	600
3.1	Portefeuille titres	572	8.2	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	601
3.2	Instruments financiers à terme	578	8.3	Opérations en devises	602
3.3	Prêts et créances	581	8.4	Informations relatives aux transactions entre parties liées	603
3.4	Dettes	586	8.5	Détail des implantations dans les territoires non coopératifs	603
3.5	Produits et charges d'intérêts	590	Note 9	Renseignements concernant les filiales et participations détenues par La Banque Postale au 31 décembre 2024	604
3.6	Dépréciations et provisions	590	Note 10	La Banque Postale – Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	605
Note 4	Autres activités	594			
4.1	Commissions	594			
4.2	Autres produits et charges d'exploitation bancaire	595			
4.3	Détail des comptes de régularisation et autres actifs	596			
4.4	Détail des comptes de régularisation et autres passifs	596			
Note 5	Charges générales d'exploitation	597			
5.1	Détail charges générales d'exploitation	597			
5.2	Effectifs	597			

Note 1 Principes et méthodes comptables d'évaluation

1.1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes sociaux

Les comptes sociaux sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-07 relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Détenue à 100 %, La Banque Postale est consolidée dans les comptes de La Poste et fait partie de son périmètre d'intégration fiscale.

La Banque Postale établit par ailleurs des comptes consolidés en tant que société mère.

1.2 Recours aux estimations et au jugement

La préparation des états financiers nécessite la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations et hypothèses retenues sont basées sur l'expérience passée, des principes actuariels communément admis, ainsi que d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement nécessaire pour déterminer les valeurs comptables des actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent différer des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sont réexaminées en continu.

Le recours aux estimations et hypothèses concerne notamment les éléments suivants :

- la juste valeur des instruments financiers ;
- les dépréciations et provisions pour risque de crédit des instruments financiers ;
- les provisions autres que celles liées au risque de crédit (par exemple la Provision épargne logement).

En cas de changements d'estimation comptable, l'impact est comptabilisé au cours de la période du changement.

1.3 Changements de méthodes et comparabilité

Changements de méthodes

Les règlements de l'Autorité des normes comptables entrés en vigueur en 2024 sont sans impact sur les comptes.

Comparabilité des exercices

S'agissant du bilan, du compte de résultat et du hors bilan, les données présentées pour l'exercice 2024 sont comparables à celles de l'exercice précédent.

Note 2 Faits marquants

2.1 Émissions d'obligations

La Banque Postale a émis le 13 février 2024 une dette obligataire pour un montant de 750 millions d'euros, avec une maturité au 13 juin 2030, portant intérêt au taux fixe de 3,5 %.

Elle a également émis le 1^{er} octobre une dette obligataire pour un montant de 500 millions d'euros avec une maturité au 1^{er} avril 2030, portant intérêt au taux fixe de 3,5 %.

Note 3 Instruments financiers

3.1 Portefeuille titres

PRINCIPES COMPTABLES

Principes généraux de comptabilisation des titres

Les titres sont inscrits au bilan en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, titres de l'activité de portefeuille et titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées.

Chaque catégorie de portefeuille est soumise à des règles d'évaluation spécifiques décrites *infra*.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe inscrits en portefeuille d'investissement sont identifiés comme douteux selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux (cf. note 3.3 « Prêts et créances »).

Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des titres de créances négociables. Ils sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Ils se négocient sur des marchés actifs et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur date d'acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, et incluant le cas échéant les intérêts courus. À chaque arrêté, ils sont valorisés au prix de marché du jour le plus récent. Les écarts de réévaluation ainsi dégagés sont enregistrés en résultat.

Les gains ou pertes latents ou réalisés sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les coupons perçus sont comptabilisés en produits d'intérêt.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si La Banque Postale a la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Si les caractéristiques du marché sur lequel les titres de transaction ont été acquis évoluent de sorte que ce marché ne puisse plus être considéré comme actif, l'établissement détermine la valeur de réévaluation des titres concernés en utilisant des techniques de valorisation qui tiennent compte des nouvelles caractéristiques du marché.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont composés de titres à revenu fixe acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de placement » ou « Titres de transaction » avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations. En revanche, lorsqu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie de la valeur de remboursement à leur échéance, une dépréciation est constituée.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (surcote-décote) est amortie en mode actuariel.

Les intérêts de ces titres sont comptabilisés au compte de résultat en produits d'intérêt sur titres à revenus fixes.

Les dotations ou reprises de dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres ou de transferts vers une autre catégorie, pour un montant significatif par rapport au montant total des autres titres d'investissement détenus, le classement dans cette catégorie n'est plus autorisé pour la période en cours et pendant les deux exercices suivants.

Tous les titres détenus et classés en « Titres d'investissement » sont alors reclassés dans la catégorie « Titres de placement ». Lorsque, dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, des titres de transaction et de placement ont été transférés en titres d'investissement, les cessions réalisées avant l'échéance de ces titres d'investissement, si elles sont liées au fait qu'ils redeviennent négociables sur un marché actif, n'entraînent pas l'application de la règle, décrite précédemment, de reclassement des autres titres détenus.

Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition.

Une dépréciation est constatée pour couvrir la perte de valeur durable des titres due à la dégradation intrinsèque de la situation de la Société.

Les revenus des titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés au compte de résultat au sein des revenus des titres à revenus variables.

Les gains ou pertes réalisés ainsi que les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement dans les portefeuilles de transaction ou d'investissement.

Les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus. Ils sont gérés selon la méthode du « premier entré, premier sorti » et évalués de la façon suivante, par ensembles homogènes de titres et sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres :

- obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciation ;
- bons du Trésor, titres de créances négociables et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.

Les gains sur opérations de micro-couverture sont pris en compte pour le calcul des dépréciations.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus des titres de placement sont comptabilisés au compte de résultat en « produits d'intérêt » pour les titres à revenus fixes et en « revenus des titres à revenus variables », les gains ou pertes réalisés ainsi que les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie titres d'investissement si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si La Banque Postale a la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont également transférées puis reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

En l'absence de marché actif la valorisation comptable doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal. À titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des *futures* est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation faisant référence à des données de marché concerne plus généralement les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (billets de trésorerie, certificats de dépôts...), les dépôts-repo.

Prêts/Emprunts de titres

Dans le cadre des opérations de prêts/emprunts de titres, la propriété des titres est transférée à l'emprunteur sans contrepartie financière.

À la date de transfert de propriété des titres (généralement la date du contrat de prêt), l'établissement prêteur ne fait plus figurer à son bilan les titres prêtés et inscrit une créance représentative de valeur comptable des titres prêtés. L'établissement emprunteur inscrit à l'actif les titres dans la catégorie des titres de transaction et au passif la dette de titres à l'égard du prêteur au prix de marché du jour de l'emprunt.

En date d'arrêté comptable, l'établissement prêteur évalue la créance selon les règles applicables aux titres qui ont fait l'objet du prêt.

L'établissement emprunteur évalue la dette de titres au prix de marché des titres empruntés le plus récent et les titres inscrits à son actif selon les règles applicables aux titres de transaction.

La rémunération relative à un prêt ou à un emprunt de titres est comptabilisée *pro rata temporis*.

Les titres empruntés sont présentés dans les états de synthèse en déduction de la dette représentative de la valeur des titres empruntés figurant au poste « Autres passifs ».

Le détail des montants comptabilisés à l'actif et au passif, mais présentés compensés dans les états de synthèse est donné en annexes.

Titres reçus/donnés en pension livrée

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension sont maintenus à l'actif du bilan dans leur poste d'origine. Ils viennent garantir le cessionnaire des sommes prêtées à La Banque Postale. Ainsi, en contrepartie des sommes encaissées, La Banque Postale comptabilise une dette à l'égard du cessionnaire, représentative de l'obligation de restituer lesdites sommes. Cette dette est présentée dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

De manière symétrique, les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire qui enregistre le droit à restituer des sommes délivrées par le cédant dans la rubrique « Prêts et créances sur la clientèle » ou « Prêts et créances sur les établissements de crédit ».

Les intérêts correspondants à la dette ou à la créance sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

3.1.1 Opérations financières – Détail par catégorie

	31.12.2024				
	Titres de				
(en milliers d'euros)	Transaction ⁽¹⁾	Placement ⁽²⁾	Investissement ⁽²⁾	Activité de portefeuille	Total
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES					
Valeur de remboursement	-	2 001 153	28 818 500	-	30 819 653
Primes/décotes résiduelles	-	(6 962)	1 317 861	-	1 310 899
Créances rattachées	-	9 321	512 804	-	522 125
Dépréciations ⁽²⁾	-	(2 030)	(73 150)	-	(75 180)
Valeur nette comptable	-	2 001 482	30 576 015	-	32 577 497
dont titres prêtés	-	-	1 792 620	-	1 792 620
dont titres cotés	-	1 334 213	28 374 693	-	29 708 906
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE					
Valeur de remboursement	15 004	16 291 671	8 471 500	-	24 778 175
Primes/décotes résiduelles	-	45 801	11 311	-	57 113
Créances rattachées	-	159 426	47 419	-	206 845
Dépréciations ⁽²⁾	-	(121 029)	-	-	(121 029)
Valeur nette comptable	15 004	16 375 870	8 530 231	-	24 921 104
dont titres prêtés	-	-	-	-	-
dont titres cotés	14 854	15 594 600	8 305 000	-	23 914 453
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE					
Valeur brute	-	134 063	-	28 065	162 128
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations ⁽²⁾	-	(30 207)	-	-	(30 207)
Valeur nette comptable	-	103 856	-	28 065	131 921
dont titres prêtés	-	-	-	-	-
dont titres cotés	-	103 856	-	-	103 856
TOTAL NET PAR TYPE DE PORTEFEUILLE	15 004	18 481 208	39 106 245	28 065	57 630 522

(1) La valeur au bilan des titres de transaction correspond à leur valeur de marché. Le risque de contrepartie attaché aux titres à revenu fixe est détaillé en note 3.3.4. Au cours de l'exercice 2024, aucun transfert de titres de placement vers des portefeuilles d'investissement n'a été effectué.

(2) Les dépréciations sont calculées en tenant compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés, le cas échéant, en couverture des titres de placement.

31.12.2023					
(en milliers d'euros)	Titres de				
	Transaction ⁽¹⁾	Placement	Investissement	Activité de portefeuille	Total
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES					
Valeur de remboursement	-	566 818	26 750 500	-	27 317 318
Primes/décotes résiduelles	-	385	1 182 898	-	1 183 283
Créances rattachées	-	817	366 948	-	367 765
Dépréciations	-	(749)	(80 042)	-	(80 791)
Valeur nette comptable	-	567 270	28 220 304	-	28 787 574
dont titres prêtés	-	-	-	-	-
dont titres cotés	-	567 270	28 220 304	-	28 787 574
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE					
Valeur de remboursement	33 566	16 275 794	7 897 000	-	24 206 360
Primes/décotes résiduelles	-	(175 529)	14 390	-	(161 139)
Créances rattachées	-	120 605	38 256	-	158 861
Dépréciations	-	(231 057)	-	-	(231 057)
Valeur nette comptable	33 566	15 989 813	7 949 646	-	23 973 026
dont titres prêtés	-	-	-	-	-
dont titres cotés	3 723	15 275 086	7 949 646	-	23 228 455
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE					
Valeur brute	-	160 761	-	32 425	193 186
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(43 820)	-	-	(43 820)
Valeur nette comptable	-	116 941	-	32 425	149 366
dont titres prêtés	-	-	-	-	-
dont titres cotés	-	4 333	-	1 861	6 194
TOTAL NET PAR TYPE DE PORTEFEUILLE	33 566	16 674 024	36 169 950	32 425	52 909 966

(1) La valeur au bilan des titres de transaction correspond à la valeur de marché.

3.1.2 Valeur de marché des titres détenus

(en milliers d'euros)	Titres de placement		Titres d'investissement		Titres d'activité de portefeuille	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES						
Valeur nette comptable	2 001 482	567 270	30 576 015	28 220 304	-	-
Valeur de marché	1 989 390	543 729	27 457 702	25 584 298	-	-
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE						
Valeur nette comptable	16 375 870	15 989 813	8 530 231	7 949 646	-	-
Valeur de marché	16 343 581	16 007 575	7 931 196	7 165 087	-	-
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE						
Valeur nette comptable	103 856	116 941	-	-	28 065	32 425
Valeur de marché et/ou valeur d'utilité pour les TAP	158 764	170 438	-	-	53 637	60 311

3.1.3 Parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme

PRINCIPES COMPTABLES

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles La Banque Postale dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement de ses activités. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage d'intérêts de La Banque Postale est supérieur ou égal à 10 %.

Les autres titres détenus à long terme sont des actions et valeurs assimilées que La Banque Postale entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenu variable détenus dans les entreprises liées pour lesquelles La Banque Postale dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe.

En date d'arrêté comptable, les titres détenus sont évalués à leur valeur d'utilité qui est estimée par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, l'actualisation des *cash flows* futurs. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de la société. Les dotations nettes de reprises ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont comptabilisées dans la rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » (cf. note 8.2).

Les dividendes sont enregistrés dès que leur distribution a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Détail des parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)	31.12.2024				31.12.2023			
	Valeur comptable des titres	Avances	Dépréciations	Valeur nette des titres	Valeur comptable des titres	Avances	Dépréciations	Valeur nette des titres
Parts cotées	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts non cotées	12 027 765	-	(493 988)	11 533 777	11 798 916	-	(487 969)	11 310 947
Parts dans les entreprises liées	12 027 765	-	(493 988)	11 533 777	11 798 916	-	(487 969)	11 310 947
Titres cotés	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres non cotés	575 503	-	(89 414)	486 089	604 024	-	(87 175)	516 849
Participations et autres titres détenus à long terme	575 503	-	(89 414)	486 089	604 024	-	(87 175)	516 849

3.1.4 Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Revenus des actions et autres titres à revenu variable	12 144	11 459
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	4 068	5 033
Revenus des participations	2 342 246	1 148 625
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	2 358 458	1 165 116

3.1.5 Résultats sur opérations des portefeuilles de négociation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Résultat sur opérations sur titres de transaction	1 988	3 823
Résultat sur opérations sur instruments de change	(103 916)	28 218
Résultat sur opérations sur instruments financiers à terme	46 457	55 856
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	(55 471)	87 897

3.1.6 Résultats sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Résultat de cession des titres de placement	76 663	(109 065)
Autres produits et charges sur titres de placement	-	-
Dotations/reprises sur dépréciations des titres de placement et résultat sur opérations de couverture liées	94 393	274 240
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	171 056	165 175
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	-	-
Dotations/reprises sur dépréciations des titres de l'activité de portefeuille	7 186	6 851
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	7 186	6 851
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	178 242	172 026

3.2 Instruments financiers à terme

PRINCIPES COMPTABLES

Les opérations sur instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclues dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats.

La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Le résultat sur les instruments financiers à terme est présenté en 3.1.5.

Opérations de macro-couverture

Les charges et les produits relatifs aux opérations de macro-couverture sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans les comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds.

Les soultes constatées lors de la résiliation d'instruments financiers de taux sont rapportées immédiatement au compte de résultat.

Opérations de micro-couverture

Les charges ou produits des instruments affectés dès l'origine à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges de l'élément couvert.

Les soultes constatées lors de la résiliation d'instruments financiers de taux sont rapportées immédiatement au compte de résultat. Lorsque la résiliation fait suite à la cession de l'élément couvert, les soultes sont présentées de manière symétrique aux gains ou pertes réalisés lors de la cession.

Autres opérations

Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Concernant les opérations négociées de gré à gré correspondant à des positions ouvertes isolées, les résultats sont enregistrés au dénouement du contrat selon leur nature. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les pertes latentes éventuelles définies comme la différence entre la valeur de marché estimée et la valeur comptable font l'objet d'une provision (cf note 3.6.2.1).

Les gains ou pertes, latents ou réalisés sur les opérations effectuées sur un marché organisé, sont directement portés dans les résultats de l'exercice.

3.2.1 Détail des instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31.12.2024					
	Opérations de gestion de positions		Opérations de macro-couverture		Opérations de micro-couverture	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
OPÉRATIONS FERMÉES	308 389 074	467 904	30 046 189	(8 894)	32 772 970	(900 799)
Marchés organisés	3 782 691	13 295	-	-	-	-
Contrats de taux	3 782 691	13 295	-	-	-	-
Autres contrats	-	-	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	304 606 383	454 609	30 046 189	(8 894)	32 772 970	(900 799)
Swaps de taux	298 459 462	403 532	30 046 189	(8 894)	31 847 229	(900 799)
Forward rate agreement (FRA)	-	-	-	-	-	-
Autres contrats	6 146 922	51 077	-	-	925 741	-
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	43 371 553	2 735	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Autres options	-	-	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	43 371 553	2 735	-	-	-	-
Caps, floors	40 734 614	(6 576)	-	-	-	-
Swaptions	1 299 000	3 698	-	-	-	-
Options de change	1 164 949	560	-	-	-	-
Dérivés de crédit	166 100	(1 838)	-	-	-	-
Autres options	6 890	6 890	-	-	-	-

Il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers à terme d'une catégorie à l'autre.

(en milliers d'euros)	31.12.2023					
	Opérations de gestion de positions		Opérations de macro-couverture		Opérations de micro-couverture	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
OPÉRATIONS FERMÉES	164 554 036	397 338	25 075 417	(46 802)	30 832 981	(975 120)
Marchés organisés	4 759 118	11 425	-	-	-	-
Contrats de taux	4 759 118	11 425	-	-	-	-
Autres contrats	-	-	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	159 794 918	385 913	25 075 417	(46 802)	30 832 981	(975 120)
Swaps de taux	153 086 035	413 117	25 075 417	(46 802)	29 907 240	(975 120)
FRA	-	-	-	-	-	-
Autres contrats	6 708 883	(27 204)	-	-	925 741	-
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	45 623 661	(17 712)	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Autres options	-	-	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	45 623 661	(17 712)	-	-	-	-
Caps, floors	44 039 236	(24 471)	-	-	-	-
Swaptions	1 075 000	2 568	-	-	-	-
Options de change	26 492	(1 847 708)	-	-	-	-
Dérivés de crédit	474 593	(2 301)	-	-	-	-
Autres options	8 340	8 340	-	-	-	-

3.2.2 Détail des instruments financiers à terme par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2024				31.12.2023			
	≤ 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	≤ 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
OPÉRATIONS FERMÉES	84 134 553	143 790 295	143 283 385	371 208 233	66 658 030	72 965 704	80 838 700	220 462 434
Contrats de taux	3 731 964	50 727	-	3 782 691	4 613 100	146 018	-	4 759 118
Contrats d'indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux	75 577 019	142 375 921	142 399 939	360 352 879	56 018 335	71 879 037	80 171 320	208 068 692
FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres contrats	4 825 569	1 363 648	883 446	7 072 663	6 026 595	940 649	667 380	7 634 624
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	11 180 207	27 318 300	4 873 046	43 371 553	10 138 201	26 035 712	9 449 748	45 623 661
Caps, floors	9 893 896	26 092 562	4 748 156	40 734 614	9 684 216	24 931 612	9 423 408	44 039 236
Swaptions	209 000	978 000	112 000	1 299 000	156 000	901 000	18 000	1 075 000
Options de change	1 068 312	96 638	-	1 164 949	26 492	-	-	26 492
Dérivés de crédit	9 000	151 100	6 000	166 100	271 493	203 100	-	474 593
Autres options	-	-	6 890	6 890	-	-	8 340	8 340

L'information est donnée en notionnel selon les échéances contractuelles.

3.3 Prêts et créances

PRINCIPES COMPTABLES

Principes généraux de comptabilisation des créances sur les établissements de crédit et à la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme (prêts, opérations de pensions) pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires, crédits de trésorerie, à l'équipement ou à l'habitat et autres concours à la clientèle pour ce qui concerne les prêts à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les garanties reçues sont enregistrées au hors bilan, réévaluées régulièrement et plafonnées à la valeur comptable du crédit.

Le risque de crédit (créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, titres à revenus fixes, engagements par signature et instruments financiers) est traité conformément aux dispositions du règlement de l'ANC n° 2014-07.

Pour une contrepartie donnée, le risque de crédit se caractérise par l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de cette dernière par rapport aux engagements qu'elle a souscrit.

Le suivi des créances s'appuie sur un système expert qui selon la catégorie de clientèle (particuliers, personnes morales...) utilise des notations externes, internes ou un mix des deux.

Prêts

Ils sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement, avec comptabilisation d'une surcote/décote en cas d'origination/d'acquisition pour un montant différent. Les intérêts correspondants sont calculés selon la mécanique du taux d'intérêt effectif (TIE).

Créances douteuses

Le processus de déclassement en créances douteuses s'applique aux découverts non régularisés, aux crédits immobiliers, aux prêts à la consommation et prêts aux personnes morales.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles l'établissement estime probable de ne pas percevoir tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie.

Les créances présentant des perspectives de recouvrement fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé sont spécifiquement identifiées au sein des encours douteux comme des encours douteux compromis.

Le déclassement des crédits en douteux non compromis est effectué lorsqu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu après la mise en place d'un prêt – ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte de valeur. Il peut s'agir des prêts présentant des échéances impayées, des encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse ou lorsque la situation financière de la contrepartie est dégradée et se traduit par un risque de non-recouvrement.

Un encours est déclassé en douteux au plus tard trois mois après la survenance d'un ou plusieurs impayés ou lorsqu'il s'agit de dossiers pour lesquels une demande de plan de surendettement a été effectuée auprès de la Banque de France même si ces dossiers ne présentent aucun incident de paiement.

L'identification en encours douteux compromis intervient obligatoirement à la échéance du terme ou à la clôture des relations avec la contrepartie (dans le cas de créances à durée indéterminée). Par ailleurs le passage en douteux compromis est effectué systématiquement un an après le passage en statut douteux sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. S'agissant des comptes clos, la créance est déclassée en encours douteux compromis.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est déclassée en créance douteuse dès lors qu'une créance sur ce titulaire est déclassée dans le Groupe.

Les prêts immobiliers douteux peuvent être reclassés en encours sains lorsque les impayés sont régularisés et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles depuis au moins 90 jours.

Les créances jugées définitivement irrécouvrables sont inscrites en pertes, les dépréciations correspondantes faisant l'objet d'une reprise.

Créances restructurées

Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières d'origine du fait de difficultés financières de l'emprunteur.

Les restructurations sont définies selon deux principaux critères :

- des concessions par l'établissement ;
- des difficultés financières de l'emprunteur.

La décote constatée lors de la restructuration d'une créance est enregistrée en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle correspond à la différence entre la valeur nominale de la créance avant la restructuration et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs attendus. La décote est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Clientèle Retail

La contrepartie restructurée sort des encours douteux à la suite d'une période probatoire de 12 mois ; elle est ensuite déclassée en sensible pendant une durée minimum de 24 mois, avant un retour en sain si aucune nouvelle restructuration ni incident de paiement matériel n'a eu lieu.

Clientèle Hors Retail

S'agissant de la clientèle Hors Retail, à la sortie du douteux, une période probatoire de 12 mois s'effectue à dire d'expert, au cas par cas, et sur la base d'une analyse bancaire. La proposition de reclassement en « sains sous surveillance » est faite par le Département de suivi client et validée par la Direction des risques.

À noter que les crédits restructurés revenus en expositions saines, sont soumis à une période probatoire de deux ans avec un retour en douteux en cas d'impayé matériel durant cette période.

Dépréciations spécifiques sur les prêts

Périmètre des crédits immobiliers

Le provisionnement spécifique sur les crédits immobiliers en défaut peut être statistique (sur la base de données historiques par catégories homogènes) ou individuel par contrepartie.

Les encours en défaut sont pondérés en utilisant le paramètre de la « meilleure estimation de la perte anticipée sur l'exposition en défaut » ajusté pour la comptabilité de certains éléments (comme l'effet d'un ralentissement économique). Ce paramètre est déterminé en fonction de la durée du défaut et du type de garantie.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est provisionnée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est provisionnée dans le Groupe.

En cas de réappréciation de prêts immobiliers dépréciés, les provisions peuvent être reprises intégralement ou partiellement et les créances reclassées en encours sains lorsque la totalité des impayés est régularisée et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles depuis au moins 90 jours.

Périmètre des prêts aux personnes morales

Sur ce périmètre, le provisionnement des encours en défaut est suivi mensuellement et est ajusté à dire d'expert le cas échéant. Une dépréciation est alors constatée par différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est provisionnée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est provisionnée dans le Groupe.

Dépréciations sur les prêts qualifiés de sensibles

La Banque Postale a adopté une approche prudente de l'appréciation du risque de crédit dès lors qu'il existe une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de la contrepartie. Ainsi, des provisions pour encours sensibles sont comptabilisées afin de couvrir les risques liés aux opérations de prêts que des événements survenus ou en cours rendent probables, même si ces derniers ne sont pas individualisables.

Dans ce cadre, les prêts pour lesquels une dégradation significative de la qualité de crédit a été identifiée depuis leur date de première comptabilisation sont déclassés en sensibles et font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument correspondent

aux pertes totales encourues en cas de défaut, prenant en compte les différentes garanties, et pondérées par la probabilité de passage en défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument.

La Banque Postale s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs afin de détecter les éventuelles dégradations de la qualité de crédit d'une contrepartie, basés en règle générale sur des notations internes ou externes, ou bien sur des faits générateurs de risques (par exemple baisse du chiffre d'affaires, augmentation de l'utilisation des facilités de crédit).

Par ailleurs, il existe au sein de La Banque Postale une présomption (réfutable) de dégradation significative du risque de crédit en présence d'un impayé de plus de 30 jours. Dans ce cadre, La Banque Postale a retenu l'arriéré de paiement supérieur à 30 jours indiquant une difficulté financière (à l'exception donc des impayés techniques) comme « backstop » ⁽¹⁾ de la mesure de la dégradation significative du risque de crédit et du déclassement en sensible.

De la même manière, l'inscription en « watch list » peut être un indicateur (réfutable par le Comité *Watch List*) de dégradation significative du risque de crédit.

Un actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit peut sortir du sensible lorsque :

- l'actif ne présente plus d'indicateurs de dégradation significative depuis son entrée au bilan. Dans ce cas, l'actif n'est plus provisionné ;
- les incidents d'arriéré de paiement sont régularisés. Dans ce cas, l'actif sort du périmètre des sensibles (selon les cas, une période d'observation peut être mise en place afin d'éviter les récives) ;
- l'actif est déclassé en douteux.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dépréciation des découverts

Le provisionnement des découverts non régularisés concerne les comptes actifs et les comptes clos. Il est effectué mensuellement et tient compte pour chaque dossier de la durée du découvert. Les créances de très faibles montants sont passées directement en pertes.

En ce qui concerne les comptes actifs, le provisionnement s'effectue selon la même méthodologie que celle appliquée aux crédits immobiliers.

La Banque Postale examine la situation du débit non régularisé, même s'il s'inscrit dans les limites de découvert autorisé, dès lors qu'il s'agit d'une contrepartie considérée comme risquée et qu'il excède 30 jours consécutifs ou bien dès la survenance d'un incident de paiement. Des dépréciations sur ces comptes sont alors enregistrées et évoluent avec la situation du compte. Le principe de contagion s'applique aux autres concours d'une même catégorie. Au-delà d'un certain délai, la clôture du compte est prononcée.

Les intérêts sur créances douteuses sont enregistrés en produit net bancaire et intégralement dépréciés.

Engagements de financement

Les engagements de financement ne figurent pas au bilan, et sont enregistrés en hors bilan. Ces engagements de financement font l'objet d'une provision au passif du bilan, dès lors qu'une dégradation significative de la qualité de crédit est identifiée, ou que la contrepartie est en défaut.

Engagements de garantie

Les engagements de garantie sont évalués selon des probabilités d'exercice de ces garanties. Les provisions sont constituées au passif.

(1) Le « Backstop » se définit comme un seul à partir duquel un actif financier est présumé connaître une augmentation significative de son risque de crédit.

3.3.1 Créances envers les établissements de crédit et assimilés

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Comptes ordinaires débiteurs	25 111	90 695
Comptes et prêts au jour le jour	-	-
Titres reçus en pension livrée	8 443 889	1 640 509
Autres valeurs reçues en pension	-	-
Valeurs non imputées	857	4 744
Créances douteuses	-	-
Créances rattachées	46	50
Total brut	8 469 903	1 735 997
Dépréciations	(15)	(6)
Créances sur les établissements de crédit à vue	8 469 888	1 735 990
Comptes et prêts à terme ⁽¹⁾	20 283 901	20 871 005
Titres reçus en pension livrée	-	-
Autres valeurs reçues en pension	-	-
Prêts subordonnés ⁽²⁾	78 100	78 100
Créances douteuses	-	-
Créances rattachées	149 350	96 739
Total brut	20 511 351	21 045 845
Dépréciations	(7)	(30)
Créances sur les établissements de crédit à terme	20 511 343	21 045 815
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	28 981 231	22 781 805

(1) Dont prêts à des filiales du groupe La Banque Postale : 20 264 702 milliers d'euros.

(2) Il s'agit de prêts subordonnés accordés à Crédit Logement afin de permettre à ce dernier de respecter ses engagements en matière de fonds propres prudentiels.

3.3.2 Opérations avec la clientèle à l'actif

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Créances commerciales	-	-
Comptes ordinaires débiteurs ⁽¹⁾	810 553	754 684
Prêts à la clientèle financière	2 575 591	1 557 182
Autres concours à la clientèle	100 425 173	99 681 250
dont crédits de trésorerie	7 472 171	7 387 210
dont crédits à l'habitat ⁽²⁾	81 538 649	81 133 690
dont crédits à l'exportation	30 716	19 523
dont autres crédits	11 383 636	11 140 828
dont opérations de crédit-bail et assimilés	-	-
dont prêt à la clientèle financière	-	-
Valeurs non imputées ⁽³⁾	928	515 769
Titres reçus en pension livrée	12 317 916	6 544 981
Prêts subordonnés	24 605	24 355
Opérations à la clientèle avant dépréciation	116 154 765	109 078 221
DÉPRÉCIATIONS RELATIVES AUX CRÉANCES À LA CLIENTÈLE		
Sur les comptes ordinaires débiteurs	(133 216)	(112 944)
Sur les crédits à la clientèle	(872 018)	(807 889)
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	115 149 531	108 157 388
dont créances rattachées	433 496	359 568
dont créances douteuses brutes	1 049 794	1 069 002
dont créances douteuses compromises brutes	484 339	440 083
dont créances restructurées saines	190 282	188 308

(1) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale hors créances rattachées : 130 136 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 36 585 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

(2) Les crédits à l'habitat comprennent 67,6 milliards d'euros de crédits aux personnes physiques au 31 décembre 2024 contre 67,3 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

(3) Le poste représente essentiellement les créances relatives aux opérations sur mandats.

3.3.3 Répartition des encours ventilés selon le risque de contrepartie

(en milliers d'euros)	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Brut 31.12.2024	Brut 31.12.2023
Créances sur les établissements de crédit	28 981 254	-	-	28 981 254	22 781 842
Créances sur la clientèle	114 620 633	1 049 794	484 339	116 154 765	109 078 221
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 042 132	-	-	25 042 132	23 973 026
Effets publics	32 652 677	-	-	32 652 677	28 866 006
Engagements de financement et de garantie donnés	28 333 258	147 687	6 619	28 487 564	26 190 052
TOTAL	229 629 954	1 197 481	490 958	231 318 392	210 889 145

3.3.4 Provisions et dépréciations pour risque de contrepartie

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2024
Créances sur les établissements de crédit et assimilées	37	21	(35)	-	23
Créances sur la clientèle	920 834	889 355	(804 955)	-	1 005 234
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Effets publics	-	-	-	-	-
Actifs divers	1 911	399	(557)	-	1 752
DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ÉLÉMENTS D'ACTIFS ⁽¹⁾	922 782	889 775	(805 548)	-	1 007 009
Provisions sur engagement de financement et de garantie	115 537	84 650	(82 210)	-	117 977
Autres Provisions pour risque de contrepartie	-	-	-	-	-
Provision pour risque de contrepartie, inscrites au passif	115 537	84 650	(82 210)	-	117 977
TOTAL DÉPRÉCIATIONS POUR RISQUES DE CONTREPARTIE	1 038 318	974 425	(887 757)	-	1 124 986
Encours bruts sains	397 860	433 362	(385 514)	-	445 708
Encours bruts douteux non compromis	144 421	200 760	(185 311)	-	159 871
Encours bruts douteux compromis	380 500	255 652	(234 722)	-	401 430

(1) Dépréciations pour risques de contrepartie, inscrites au passif.

3.4 Dettes

PRINCIPES COMPTABLES

Principes généraux de comptabilisation des dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension. Elles sont ventilées selon leur durée contractuelle initiale ou leur nature.

Épargne réglementée

La Banque Postale est tenue de transférer une quote-part de l'épargne collectée au titre du Livret A, du LDD et du LEP qu'elle distribue, à la Caisse des Dépôts et consignations. Ce principe de centralisation obligatoire est prévu par l'article L. 221-5 du Code monétaire et financier pour le Livret A et le Livret développement durable et solidaire et à l'article R. 221-58 du même code pour le Livret d'épargne populaire.

Les encours ainsi centralisés sont déposés sur un fonds d'épargne géré par la Caisse des Dépôts et consignations, prévu par l'article L. 221-7 du Code monétaire et financier, et sont utilisés pour le financement du logement social et de la politique de la ville.

Les sommes versées au Fonds d'épargne sont comptabilisées à leur valeur nominale dans un compte de créance dédié parmi les créances sur les établissements de crédit.

Les sommes reçues de la clientèle sur les dépôts réglementés sont comptabilisées à leur valeur nominale dans des comptes de dettes envers la clientèle dédiés aux comptes d'épargne à régime spécial.

Les Comptes épargne logement (CEL) et les Plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ouverts avant le 28 février 2011, et à un taux révisable annuellement pour les nouvelles générations ;
- obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

Ces engagements aux conséquences potentiellement défavorables pour La Banque Postale font l'objet de provisions présentées au passif du bilan au poste « Provisions ».

Les comptes à régime spécial sont présentés au passif des états de synthèse sous déduction de la créance représentative de la quote-part du total des dépôts collectés centralisés au Fonds d'épargne. Le détail des dépôts collectés comptabilisés au passif ainsi que de la créance de centralisation comptabilisée à l'actif est présenté en annexe.

Emprunts

Les emprunts sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

3.4.1 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	1 189 739	1 774 028
Comptes et emprunts au jour le jour	100 000	680 000
Valeurs données en pension au jour le jour	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Autres sommes dues	387	204
Dettes rattachées	1 187	2 942
Dettes envers les établissements de crédit à vue	1 291 313	2 457 175
Comptes et emprunts à terme ⁽²⁾	23 625 039	22 649 110
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	16 671 197	13 472 589
Dettes rattachées	281 892	304 875
Dettes envers les établissements de crédit à terme	40 578 127	36 426 574
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉES	41 869 441	38 883 750

(1) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale : 886 195 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 1 418 928 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

(2) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale : 20 701 867 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 19 552 148 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

3.4.2 Opérations avec la clientèle au passif

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Comptes à régime spécial à vue	104 564 113	101 970 174
Comptes à régime spécial à terme	17 972 491	21 501 312
Dettes rattachées	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial	122 536 604	123 471 485
Créances de centralisation à l'actif	(63 285 277)	(64 580 234)
Comptes à régime spécial net de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et consignations	59 251 327	58 891 251
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	74 931 398	77 335 217
Dettes rattachées	10 357	39 261
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	74 941 755	77 374 478
Emprunts clientèle financière	2 785 853	5 617 841
Comptes créditeurs à terme	2 324 563	3 691 257
Valeurs données en pension	-	-
Titres et valeurs donnés en pension livrée	25 060 888	15 692 722
Autres sommes dues à la clientèle	338 190	438 850
Dettes rattachées	97 044	107 003
Autres dettes envers la clientèle	30 606 538	25 547 673
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	164 799 621	161 813 403

(1) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale : 169 741 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 190 773 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

3.4.3 Dettes représentées par un titre

PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par La Banque Postale.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont étalés de manière actuarielle sur la durée de vie des émissions correspondantes, de même que les primes d'émission et de remboursement.

Détail des dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Bons de caisse	-	-
Dettes rattachées	-	-
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Certificats de dépôts	10 674 057	14 315 178
Bons à moyen terme négociables et autres titres de créances négociables émis	-	-
Dettes rattachées	99 557	9 231
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	10 773 614	14 324 408
Emprunts obligataires et assimilés	9 016 586	8 257 311
Primes d'émissions	(35 628)	(38 996)
Dettes rattachées	123 827	105 724
Emprunts obligataires et assimilés	9 104 786	8 324 038
Autres dettes représentées par un titre	4 690 322	3 707 110
Dettes rattachées	40 419	23 837
Autres dettes représentées par un titre	4 730 741	3 730 947
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	24 609 140	26 379 394

3.4.4 Opérations avec des établissements de crédit et avec la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Int. courus	<= 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	31.12.2024
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	149 396	8 350 553	4 386 904	10 883 336	5 211 042	28 981 231
Créances sur la clientèle	430 454	9 258 688	12 506 956	31 398 979	61 554 454	115 149 531
Portefeuilles de titres (transaction, placement et investissement)	632 629	519 809	3 359 772	18 422 731	34 563 660	57 498 601
Effets publics et valeurs assimilées	487 770	260 994	1 263 653	7 134 854	23 430 226	32 577 497
Obligations et autres titres à revenu fixe	144 859	258 815	2 096 119	11 287 876	11 133 435	24 921 104
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	283 079	17 525 118	2 907 135	11 456 432	9 697 676	41 869 441
Dettes envers la clientèle	98 076	163 798 976	850 273	46 996	5 300	164 799 621
Dettes représentées par un titre	228 176	5 735 657	4 937 520	7 032 699	6 675 088	24 609 140
Emprunts obligataires	88 199	72 192	157 024	5 537 250	3 250 121	9 104 786
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	99 557	5 663 466	4 770 496	233 810	6 285	10 773 614
Autres dettes représentées par un titre	40 419	-	10 000	1 261 640	3 418 682	4 730 741
Dettes subordonnées	46 398	-	-	2 243 950	1 745 294	4 035 642
HORS BILAN						
Engagements de financement donnés	-	14 749 705	1 776 779	6 488 753	2 213 502	25 228 740
Engagements de garantie donnés	-	2 746 166	77 911	46 780	387 967	3 258 825

3.5 Produits et charges d'intérêts

PRINCIPES COMPTABLES

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les intérêts négatifs sont présentés comme suit :

- un intérêt négatif sur un actif est présenté en charges d'intérêts dans le PNB ;
- un intérêt négatif sur un passif est présenté en produits d'intérêts dans le PNB.

Les commissions et coûts liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au *prorata* du capital restant dû.

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

3.5.1 Détail des intérêts et produits/charges assimilés

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	4 166 007	4 387 591
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 741 764	2 275 638
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 071 237	1 041 840
Intérêts et produits assimilés sur opérations relatives à des dettes subordonnées	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	365 996	427 412
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	8 345 004	8 132 481
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	(1 070 669)	(1 120 989)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(4 556 525)	(4 303 508)
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 175 842)	(1 212 322)
Intérêts et charges assimilées sur opérations relatives à des dettes subordonnées	(115 489)	(115 213)
Autres intérêts et charges assimilées	(415 621)	(334 154)
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	(7 334 146)	(7 086 186)

3.6 Dépréciations et provisions

3.6.1 Coût du risque

PRINCIPES COMPTABLES

Le coût du risque de crédit comprend :

- les dotations et reprises sur les dépréciations des prêts et créances à la clientèle ;
- les dotations et reprises sur les dépréciations des titres d'investissement ;
- les dotations et reprises relatives aux provisions sur garanties financières données et sur engagements de financement donnés ;
- les décotes sur crédits restructurés, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances amorties.

Détail du coût du risque

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS POUR		
Clientèle et établissements de crédit	(975 023)	(839 732)
Engagements par signature ⁽¹⁾	-	-
Titres	-	(30 000)
Débiteurs divers	(309)	(356)
Dotations aux dépréciations	(975 332)	(870 089)
REPRISES SUR DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS POUR		
Clientèle et établissements de crédit	887 202	798 212
Engagements par signature ⁽¹⁾	-	-
Titres	-	23 542
Débiteurs divers	555	468
Reprises sur dépréciations	887 757	822 222
PERTES ET RÉCUPÉRATIONS		
Pertes sur engagements par signature	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	(27 932)	(24 498)
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(4 692)	(3 698)
Récupération sur créances amorties	2 047	1 705
Pertes et récupérations	(30 578)	(26 492)
COÛT DU RISQUE	(118 153)	(74 358)

(1) Les mouvements de dépréciations liées à un risque de contrepartie sont détaillés en note 3.3.4.

Évolution du contexte géopolitique et macroéconomique sur l'évaluation du risque de crédit

Au cours de l'année 2024, le groupe La Banque Postale a opéré dans un contexte marqué par un environnement devenu plus incertain, du fait notamment de la situation politique nationale et de ses répercussions sur l'économie et les marchés. Les tensions géopolitiques accrues (poursuite du conflit armé entre l'Ukraine et la Russie et de la guerre entre le Hamas et Israël) ont également perduré durant toute l'année 2024 avec en particulier un risque d'expansion au Moyen-Orient.

Les principaux points de vigilance portent sur la gestion de la reprise de l'activité sans détérioration de la rentabilité, sur la surveillance des portefeuilles de crédit aux personnes morales pour lesquels des signes de dégradation sont constatés, la gestion de bilan et la situation de la liquidité, avec en particulier les arbitrages des clients en matière d'épargne.

Les indicateurs de la situation en France qui ont une incidence sur les opérations de La Banque Postale et qui doivent être pris en considération, sont en particulier les suivants :

- en décembre, l'indice de climat des affaires en France est en baisse pour le troisième mois consécutif et s'écarte encore de sa moyenne de longue période. Il se détériore dans tous les secteurs, hormis dans l'industrie où il est stable à un bas niveau. La croissance française un peu en deçà de 1 % pour l'année 2024 après 1,1 % en 2023 ;

- l'incertitude qui pèse sur les agents en l'absence de cadre budgétaire et fiscal pérenne. Le climat d'attentisme pourrait peser encore davantage sur la croissance économique et la capacité de remboursement des emprunteurs ;
- le taux OAT 10 ans qui ne profite pas des baisses de taux directeurs et reste sur des niveaux élevés (3,19 % fin décembre 2024 contre 2,56 % fin 2023, du fait de l'influence haussière des taux américains et de la prime de risque de la France) ce qui engendre une reprise seulement graduelle de l'immobilier résidentiel secondaire ;
- le nombre des défaillances des entreprises au niveau national qui a fortement augmenté par rapport à la période comparable l'an dernier (+ 18,8 % sur un an à fin novembre 2024), avec le secteur des PME qui reste le plus touché.

La qualité du portefeuille de crédit reste au global relativement stable sur le premier semestre 2024. Toutefois, une dégradation graduelle s'est enclenchée depuis un an. Cette évolution est relativement limitée s'agissant du crédit immobilier.

Sur l'activité Personnes Morales, les premiers signaux de dégradation constatés en 2023 se confirment sur l'année 2024.

En synthèse, les mesures prises pour appréhender la potentielle incidence des évolutions du contexte macroéconomique sont les suivantes :

Clientèle Entreprises :

Après les premiers signaux de fragilité constatés sur le dernier trimestre 2023 (notamment sur le segment ETI/PME), l'année 2024 est marquée par la dégradation de plusieurs dossiers de financements immobiliers dont les montants unitaires sont plus importants. Le renforcement du provisionnement sectoriel au second semestre 2023 a permis d'absorber la dégradation du secteur de l'immobilier qui se matérialise depuis le début de l'année 2024. La Banque Postale a ajusté ses mesures de provisionnement

sectoriel en fonction des évolutions de l'environnement économique observées au cours de l'année : conservation des secteurs identifiés et mise à jour du dispositif concernant la clientèle Entreprises très endettée (provisionnement des opérations à effet de levier disposant de notations dégradées). Des ajustements du niveau de provisionnement individuel sur des dossiers de Place ont également été réalisés.

Clientèle des Particuliers :

Malgré la baisse de l'inflation, l'arrêt des mesures de soutien aux ménages prises par l'Etat fragilise davantage les clients de La Banque Postale disposant de revenus modestes.

Impact sur l'évaluation du risque de crédit

Au 31 décembre 2024, le coût du risque s'établit à 118 millions d'euros. Ce niveau reflète :

- la qualité des actifs tant dans la banque de détail que dans la banque de financement et d'investissement ;
- une exposition limitée aux secteurs corporate présentant des signes de vulnérabilité dans l'environnement actuel ;
- la politique prudente de La Banque Postale en matière de provisionnement sur l'ensemble de sa clientèle.

La classification et le provisionnement des expositions de La Banque Postale continuent au 31 décembre 2024 de reposer sur :

- des mécanismes automatiques d'identification des Dégradations Significatives de Risques ;
- des mesures de contrôle et de validation faisant intervenir les équipes de la Direction des risques groupe, et d'éventuelles décisions d'ajustements individuels ou collectifs, prises dans le cadre du dispositif de surveillance des expositions (processus *Watch List*, mesures sectorielles etc.).

Personnes morales

Au cours de l'année 2024, il n'y a pas de sinistralité importante observée sur le portefeuille de crédit personnes morales. Toutefois le nombre d'entrée en gestion « Affaires Spéciales » augmente sur le portefeuille de crédit entreprises. La lente dégradation s'est matérialisée essentiellement par l'entrée de plusieurs dossiers à forte composante immobilière en « Watch List » ou en gestion « Affaires Spéciales ». Le renforcement du provisionnement sectoriel au second semestre 2024 a permis d'absorber la dégradation attendue du secteur de l'immobilier.

Particuliers

La qualité de crédit des portefeuilles de crédits aux particuliers reste stable et maîtrisée depuis le début de l'année. Les indicateurs avancés visibles depuis quelques mois concrétisent aujourd'hui une matérialisation du risque de crédit sur le second semestre sur le périmètre du crédit à la consommation, qui reste à ce jour maîtrisé et accompagné d'indicateurs dont les niveaux restent inférieurs à ceux qui prévalaient avant Covid.

3.6.2 Provisions

PRINCIPES COMPTABLES

Figurent sous cette rubrique :

- les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie ;
- les provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondant pour l'essentiel à des indemnités de fin de carrière ;
- les autres provisions constituées en vertu des dispositions relatives à la comptabilisation des passifs du règlement de l'ANC n° 2014-03. Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers ;
- les provisions pour couvrir les engagements par signature dont la perspective d'appel en garantie est devenue hautement probable ;
- les provisions Épargne logement.

Provision épargne logement

Les engagements liés aux Comptes épargne logement (CEL) et Plans épargne logement (PEL), présentés au sein de la note 3.4 « Dettes », peuvent avoir des conséquences potentiellement défavorables pour La Banque Postale et font alors l'objet de provisions présentées au passif du bilan (au poste « Provisions »), dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts.

Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en termes de rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de Plans d'épargne logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de Plans d'épargne logement, et sur l'ensemble des Comptes d'épargne logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Engagements sociaux

Les engagements sociaux sont, pour la plupart d'entre eux, couverts par des cotisations passées en charges.

S'agissant des droits des salariés à l'indemnité de départ en retraite, non couverts par des contrats d'assurance, ils sont calculés en application de la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013 et modifiée le 5 novembre 2021. Ces derniers sont provisionnés selon une méthode actuarielle prenant en compte l'âge et l'ancienneté du personnel, les probabilités de mortalité et de maintien dans le Groupe jusqu'à l'âge de départ à la retraite et l'évolution estimée des rémunérations.

Le régime de retraite de La Banque Postale est à prestations définies, plafonné en montant et avec l'octroi de la prestation conditionné par l'ancienneté et sous condition de présence en date de passage à la retraite. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les droits sont comptabilisés à partir de nouvelle méthode introduite dans la recommandation ANC n° 2013-02 modifiée (méthode b dans le texte), c'est-à-dire de la date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation avant la date de départ en retraite (la 1^{ère} année du nombre d'années plafonnées par le régime avant le départ en retraite du salarié).

Le régime de retraite du personnel contractuel se caractérise par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes du Groupe. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de période.

La loi de finances rectificative pour 2006 a mis en place, rétroactivement au 1^{er} janvier 2006, une réforme du financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés au groupe La Poste.

Dans le cadre du régime mis en place en 2006, le Groupe acquitte une contribution employeur à caractère libératoire. Aucune provision n'est donc comptabilisée dans les comptes au titre des retraites des fonctionnaires.

3.6.2.1 Détail des provisions passif

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres variations	31.12.2024
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux	40 577	12 725	(5 000)	(1 158)	-	47 144
Provisions épargne logement	101 600	7 100	-	(9 100)	-	99 600
Autres provisions	120 552	31 541	(40 638)	(26 695)	(1 143)	83 617
Provisions (hors risque de contrepartie)	262 729	51 366	(45 638)	(36 953)	(1 143)	230 361
Engagements par signature	-	-	-	-	-	-
Provisions sur engagements de garantie	12 667	15 921	-	(9 782)	-	18 807
Provisions sur engagements de financement	102 870	68 729	-	(72 428)	-	99 170
Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif	115 537	84 650	-	(82 210)	-	117 977
PROVISIONS	378 266	136 016	(45 638)	(119 163)	(1 143)	348 338

3.6.2.2 Détail de l'optionnalité épargne logement

Génération (en millions d'euros)	Encours collectés	Crédits octroyés au titre des PEL et CEL	Provisions 2024	Provisions 2023	Variation de provisions
+ de 10 ans	12 693	-	-	1	(1)
4 à 10 ans	3 646	-	-	-	-
- 4 ans	1 210	-	-	-	-
Total PEL	17 549	40	1	1	-
Total CEL	4 467	23	99	100	(2)
TOTAL GÉNÉRAL	22 016	63	100	102	(2)

Note 4 Autres activités

4.1 Commissions

| PRINCIPES COMPTABLES

Les commissions assimilables par nature à des intérêts sont comptabilisées en intérêts, produits et charges assimilés (cf. note 3.5 « Produits et charges d'intérêts »).

La Banque Postale comptabilise en résultat les commissions en fonction des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel ce service est attaché :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation (commissions sur moyens de paiement) ;

- les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté (commissions sur mandats, commissions sur incidents de paiement).

Détail des commissions

(en milliers d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	53 148	(21 008)	29 223	(14 090)
Opérations avec la clientèle	1 438 845	(74 981)	1 326 039	(76 364)
Opérations sur titres	-	(6 276)	-	(5 837)
Opérations sur instruments financiers à terme	-	(3 043)	-	(1 834)
Prestations de services financiers	1 301 532	(151 706)	1 259 973	(146 221)
Opérations de change	-	(5)	-	-
Autres commissions	33 353	-	24 502	-
COMMISSIONS	2 826 878	(257 020)	2 639 737	(244 345)

4.2 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	19 781	-	50 091	-
Autres produits et charges divers d'exploitation	8 876	(76 254)	9 365	(81 452)
Dotations/reprises aux provisions autres produits et charges d'exploitation	30 883	(10 450)	56 603	(40 947)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	59 540	(86 703)	116 059	(122 399)
MONTANT NET DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(27 163)		(6 340)	

4.3 Détail des comptes de régularisation et autres actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Charges constatées d'avance	65 259	61 331
Produits à recevoir sur les dérivés	202 610	239 097
Autres produits à recevoir	588 035	793 413
Réévaluation des instruments dérivés et de change	325 123	368 374
Comptes d'encaissement	124 286	131 763
Autres comptes de régularisation	217 237	439 475
Comptes de régularisation	1 522 551	2 033 453
Instruments conditionnels achetés	202 121	356 334
Gestion collective des Livrets de développement durable	-	-
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	1 134 384	1 307 671
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	312	1 395
Créances rattachées	5 499	12 764
Autres actifs ⁽²⁾	2 151 087	2 109 457
Dépréciations	(1 752)	(1 911)
Actifs divers	3 491 650	3 785 710
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	5 014 201	5 819 163

(1) Dont 32 840 milliers d'euros avec les filiales.

(2) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale : 243 158 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 183 972 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

4.4 Détail des comptes de régularisation et autres passifs

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Produits constatés d'avance	509 915	451 593
Charges à payer sur les dérivés	698 901	586 597
Réévaluation des instruments dérivés et de change	178	-
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	1 182 232	1 154 863
Comptes de régularisation	2 391 227	2 193 054
Instruments conditionnels vendus	204 434	380 165
Dettes de titres	19 144	-
Créditeurs divers ⁽²⁾	1 186 845	1 208 754
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	6 335	7 623
Dettes rattachées	2 002	2 882
Passifs divers	1 418 760	1 599 423
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	3 809 986	3 792 477

(1) Ce poste représente notamment les comptes de régularisation d'opérations de moyens de paiement des centres financiers.

(2) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale : 36 206 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 36 465 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Note 5 Charges générales d'exploitation

5.1 Détail charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Salaires et traitements	(335 369)	(325 661)
Retraites	(15 252)	(19 206)
Charges sociales	(145 493)	(137 621)
Intéressement et participation	(26 236)	(16 936)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération ⁽¹⁾	(45 533)	(43 228)
Autres frais	(15 562)	(17 542)
Frais de personnel	(583 445)	(560 194)
Impôts et taxes	(12 093)	(55 567)
Redevances de crédit-bail	-	-
Loyers et charges locatives	(150 452)	(150 468)
Honoraires	(143 225)	(145 727)
Autres charges d'exploitation	(3 245 155)	(3 254 800)
Autres charges générales d'exploitation	(3 550 925)	(3 606 562)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(4 134 369)	(4 166 756)

(1) La rémunération versée sur l'exercice 2024 aux membres du Directoire s'élève à 1 679 milliers d'euros.

À la date du 31 décembre 2024, aucun engagement de retraite complémentaire n'a été pris par La Banque Postale au profit des membres du Directoire.

Aucune autre opération n'a été conclue avec les membres du Directoire à des conditions qui ne soient pas courantes.

5.2 Effectifs

	31.12.2024	31.12.2023
Personnel fonctionnaire	329	366
Personnel non-fonctionnaire	3 542	3 461
TOTAL EFFECTIF ⁽¹⁾	3 871	3 827
Cadre	3 442	3 436
Non-cadre	429	391
TOTAL EFFECTIF ⁽¹⁾	3 871	3 827

(1) Effectif en équivalent agent année fin de période.

Note 6 Impôt

PRINCIPES COMPTABLES

Seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes sociaux. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de 2024.

Le taux normal de l'impôt est de 25 % auquel s'ajoute une contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %, soit un taux effectif d'imposition de 25,83 %.

La Banque Postale fait partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe La Poste. Compte tenu des termes de la convention, la charge d'impôt enregistrée dans les comptes de La Banque Postale est identique à celle qui le serait en l'absence d'intégration.

Détail charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Impôt sur les sociétés	(150)	4 083
CHARGE D'IMPÔT	(150)	4 083
Déficits reportables	1 846 294	1 332 091

Note 7 Capitaux propres et dettes subordonnées

7.1 Capitaux propres

Principes comptables

Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs.

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Fonds pour risques bancaires généraux	Capital	Prime d'émission et d'apport	Réserves légales	Autres réserves et report à nouveau	Résultat social	Capitaux propres sociaux (hors FRBG)	Total des capitaux propres sociaux
Capitaux propres au 31 décembre 2022	22 000	6 585 350	246 116	318 223	483 020	602 084	8 234 792	8 256 792
Affectation du résultat 2022	-	-	-	30 103	571 981	(602 084)	-	-
Distribution 2023 au titre du résultat 2022	-	-	-	-	(476 233)	-	(476 233)	(476 233)
Distribution d'un acompte sur dividende	-	-	-	-	(100 000)	-	(100 000)	(100 000)
Résultat 2023	-	-	-	-	-	290 099	290 099	290 099
Capitaux propres au 31 décembre 2023	22 000	6 585 350	246 116	348 326	478 768	290 099	7 948 658	7 970 658
Affectation du résultat 2023	-	-	-	14 505	275 594	(290 099)	-	-
Distribution 2024 au titre du résultat 2023	-	-	-	-	(348 125)	-	(348 125)	(348 125)
Distribution d'un acompte sur dividende	-	-	-	-	(1 000 000)	-	(1 000 000)	(1 000 000)
Résultat 2024	-	-	-	-	-	1 708 472	1 708 472	1 708 472
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2024	22 000	6 585 350	246 116	362 831	(593 763)	1 708 472	8 309 006	8 331 006

Au terme d'une décision du Directoire en date du 07 octobre 2024, il a été versé un acompte sur dividendes d'un montant d'un milliard d'euros.

7.2 Dettes subordonnées

PRINCIPES COMPTABLES

Ce poste regroupe les dettes dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du résultat.

Détail des dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Devise d'origine	31.12.2024	31.12.2023
Dettes subordonnées remboursables	19/11/2015	19/11/2027	2,750 %	EUR	-	-
Dettes subordonnées remboursables	09/06/2016	09/06/2028	3,000 %	EUR	500 000	500 000
Dettes subordonnées remboursables	05/10/2016	05/10/2028	2,250 %	EUR	100 000	100 000
Dettes subordonnées remboursables	16/01/2017	09/06/2028	2,250 %	EUR	150 000	150 000
Dettes subordonnées remboursables	26/10/2020	26/01/2031	0,875 %	EUR	500 000	500 000
Dettes subordonnées remboursables	02/02/2021	02/08/2032	0,750 %	EUR	500 000	500 000
Dettes subordonnées remboursables	27/04/2021	02/08/2032	0,750 %	EUR	250 000	250 000
Dettes subordonnées remboursables	05/12/2022	05/03/2034	5,500 %	EUR	500 000	500 000
Dettes subordonnées perpétuelles	20/11/2019	NA	3,875 %	EUR	750 000	750 000
Dettes subordonnées perpétuelles	29/09/2021	NA	3,000 %	EUR	750 000	750 000
Dettes rattachées					35 642	31 122
TOTAL					4 035 642	4 031 122

Note 8 Autres informations

8.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition éventuellement majoré, pour les immeubles, des premières dépenses d'installation et d'aménagement.

Dans le cadre de l'application des dispositions du règlement de l'ANC n° 2014-03, six composants ont été retenus pour les immeubles d'exploitation de La Banque Postale : gros œuvre, toiture, menuiserie et travaux extérieurs, gros équipements, petits équipements et agencements, terrain.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire sur la durée probable d'utilisation. Les immobilisations sont alors amorties, selon leurs composants, sur les durées suivantes :

- gros œuvre : 80 ans ;
- toiture : 60 ans ;
- menuiseries et travaux extérieurs : 40 ans ;
- gros équipements : 20 ans ;
- petits équipements, agencements : 10 ans ;
- matériel informatique : entre 3 et 5 ans.

Les installations, aménagements et agencements sont généralement amortis sur dix ans.

Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de développement incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet. Ils sont en règle générale amortis sur trois à cinq ans, voire sept ans pour les développements et projets les plus structurants dont l'utilisation est prévue sur cette durée.

Les charges suivantes figurent en immobilisations incorporelles :

- les frais de développement engagés au cours de la phase de développement, si les conditions d'activation spécifiques aux frais de développement sont remplies (méthode de référence) ;
- les frais d'augmentation de capital, fusion, scission, apport et transformation (aucune méthode de référence).

Les frais de développement sont en règle générale amortis sur la durée d'utilisation estimée du projet ou au maximum pour cinq ans. Les frais d'augmentation de capital sont amortis selon un plan d'amortissement qui ne peut pas dépasser cinq ans.

8.1.1 Tableau de variation des immobilisations

(en milliers d'euros)	01.01.2024				Variation			31.12.2024			31.12.2023		
	Montant brut	Entrées	Transfert	Sorties				Montant brut	Amortissements et dépréciations cumulés	Montant net	Montant brut	Amortissements et dépréciations cumulés	Montant net
Terrains	-	-	-	-				-	-	-	-	-	-
Constructions ⁽¹⁾	375 743	-	-	-				375 743	-	375 743	375 743	-	375 743
Autres immobilisations d'exploitation	679 976	41 703	-	(82 141)				639 538	(495 092)	144 446	679 976	(519 879)	160 097
Immobilisations corporelles	1 055 719	41 703	-	(82 141)				1 015 281	(495 092)	520 190	1 055 719	(519 879)	535 841
Frais d'établissement	-	-	-	-				-	-	-	-	-	-
Concessions, licences, brevets	392 096	8 405	-	(125 142)				275 360	(243 245)	32 115	392 096	(347 491)	44 605
Autres immobilisations incorporelles	1 879 738	204 876	-	(573 045)				1 511 569	(869 622)	641 947	1 879 738	(1 283 317)	596 421
Immobilisations incorporelles	2 271 834	213 281	-	(698 187)				1 786 929	(1 112 867)	674 062	2 271 834	(1 630 808)	641 026
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	3 327 554	254 984	-	(780 328)				2 802 210	(1 607 958)	1 194 252	3 327 554	(2 150 687)	1 176 867

(1) Ce poste est constitué des montants de participations dans les SCI CRSF et SCI Tertiaire Saint Romain conformément aux préconisations de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en 2007.

8.1.2 Dotations aux amortissements et aux dépréciations

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	(291 241)	(227 273)
dont dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation corporelles	(57 253)	(56 754)
dont dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation incorporelles	(233 988)	(170 519)
Reprises d'amortissements des immobilisations d'exploitation	-	-
Dotations nettes aux amortissements	(291 241)	(227 273)
Dotations aux dépréciations des immobilisations d'exploitation	-	(82 999)
Reprises sur dépréciations des immobilisations d'exploitation	63 115	-
Dotations nettes aux dépréciations	63 115	(82 999)
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	(228 126)	(310 272)

8.2 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les plus ou moins-values et les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, si des cessions sont intervenues dans les conditions prévues par le règlement de l'ANC n° 2014-07.

8.2.1 Détail des gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Gains ou pertes sur cession des immobilisations corporelles	32	56
Gains ou pertes sur cession des immobilisations incorporelles	(191)	(489)
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(159)	(433)
Gains ou pertes sur cession des participations et gains ou pertes sur avances	(497)	(38)
Dotations/reprises sur dépréciations	(8 258)	(257 681)
<i>dont solde en bénéfice ou perte des opérations sur titres de participation et avances</i>	<i>(8 258)</i>	<i>(257 681)</i>
Gains ou pertes sur cession des titres d'investissement et autres titres détenus à long terme	30 662	642
Dotations/reprises sur dépréciations	-	-
<i>dont solde en bénéfice ou perte des opérations sur titres d'investissement et autres TDLT</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Gains ou pertes des opérations sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	21 907	(257 077)
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	21 748	(257 510)

8.3 Opérations en devises

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément au règlement de l'ANC n° 2014-07, les actifs, passifs et engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêt.

Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les opérations de couverture de change à terme sont comptabilisées en hors bilan. La position est inscrite à l'origine sur la base du cours comptant puis le report/déport (différence entre le cours à terme et le cours comptant) est constaté *prorata temporis* en résultat.

8.3.1 Détail des opérations de change

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus	34 601	400 060
Devises achetées non encore reçues	38 778	36 347
Euros vendus non encore livrés	-	-
Devises vendues non encore livrées	-	-
Opérations de prêts/emprunts		
Devises prêtées non encore livrées	-	-
Devises empruntées non encore reçues	-	-
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer	2 412 731	947 164
Devises à recevoir contre euros à livrer	4 307 417	6 710 702
Devises à recevoir contre devises à livrer	-	-
Devises à livrer contre devises à recevoir	-	-
Report/déport non couru		
À recevoir	10 478	37 163
À payer	5 553	3 349

8.4 Informations relatives aux transactions entre parties liées

Pour réaliser son activité, La Banque Postale a recours aux services de La Poste.

La Banque Postale a notamment recours :

- au personnel de la Ligne Conseil Bancaire de l'enseigne de La Poste dans le cadre de la commercialisation de ses produits et services bancaires, financiers et de placements de produit d'assurance ;
- au personnel de La Poste affecté aux centres financiers nationaux, régionaux et au Siège de la DREC (Direction de la relation client) pour la réalisation des activités de production bancaire et de commercialisation au nom de La Banque Postale ;
- au personnel du Siège des Services financiers de La Poste ;
- au personnel affecté à la ligne d'Expertise commerciale bancaire des Services financiers.

Ces prestations sont refacturées par La Poste à La Banque Postale sur la base d'un prix, déterminé en fonction des coûts supportés par La Poste compte tenu du temps de réalisation de ces opérations. Ces coûts sont refacturés à l'euro/l'euro.

La charge relative à l'ensemble des prestations réalisées par La Poste pour les besoins de La Banque Postale s'élève à 2 732 millions d'euros au 31 décembre 2024.

L'ensemble des transactions effectuées par La Banque Postale avec des parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

8.5 Détail des implantations dans les territoires non coopératifs

La Banque Postale n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantations dans les territoires fiscalement non coopératifs en application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'Économie du 6 octobre 2009.

Note 9 Renseignements concernant les filiales et participations détenues par La Banque Postale au 31 décembre 2024

Société/SIREN/Siège social	Valeur comptable des titres détenus										Observations
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu (en %)	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Activité
SCI Tertiaire Saint Romain 478 301 286 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 6	64 002	8 732	100	117 000	117 000	111 100	-	15 304	6 527	6 528	Société de location de biens immobiliers
SCI CRSF METROPOLE 445 061 369 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 6	256 412	18 030	100	256 412	256 412	-	-	45 635	9 989	10 000	Société de location de biens immobiliers
SCI CRSF DOM 445 047 442 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 6	2 333	1 493	100	2 332	2 332	-	-	628	250	250	Société de location de biens immobiliers
Louvre Banque Privée 384 282 968 62 rue du Louvre, 75002 PARIS	190 138	24 866	100	299 682	299 682	3 734 951	30 692	167 724	40 021	44 999	Banque
LBP Home Loan SFH 522 047 570 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 6	244 000	6 408	100	244 004	244 004	25 000	26 560 009	5 430	463	-	Autres intermédiations monétaires
Ma French Bank 828 624 759 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 6	258 000	(60 776)	100	452 369	-	-	-	33 347	(154 489)	-	Banque
Domiserve 797 829 983 106 avenue Marx Dormoy 92120 Montrouge	50	2 126	100	15 000	15 000	-	-	1 212	114	1 500	Chèque emploi service universel
La Banque Postale Leasing & Factoring 514 613 207 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 6	275 000	(26 590)	100	275 000	275 000	7 712 223	1 821 489	112 914	1 758	-	Société financière
SOFIAP 391 844 214 64 rue Saintonge 75003 PARIS	68 138	39 901	66	43 034	13 375	2 708 377	-	13 373	(2 577)	-	Société financière
eZyness 522 058 544 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 6	14 703	(4 672)	100	32 450	32 450	-	-	2 095	(3 296)	-	Société de conseil en services financiers
KissKiss BankBank 512 211 004 34 rue de Paradis 75010 PARIS	22 095	6 966	100	87 670	-	-	-	2 727	(25 459)	-	Société de financement collaboratif
Transactis 479 874 257 Imm. le Delta - 1/3 bd des Bouvets - 92000 Nanterre	46 948	862	50	23 474	23 474	-	-	164 215	226	-	Activité de services de paiements
LBP Consumer Finance 487 779 035 1 - 3 avenue François Mitterrand 93210 Saint-Denis	71 085	406 212	100	623 483	623 483	6 210 882	-	269 230	68 007	268 265	Autres distributions de crédits
CNP Assurances Holding 514 080 407 4 PRO Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux	4 000 256	5 414 490	100	9 414 544	9 414 544	-	-	-	1 049 375	1 974 852	Activités des sièges sociaux
EasyBourse 484 014 410 115 rue de Sèvres, 75275 PARIS Cedex 6	8 700	1 041	100	29 360	19 212	3 300	-	10 474	(2 837)	-	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises
LBP AM 879 553 857 36 quai Henri IV 75004 PARIS	12 139	736 282	75	564 789	564 789	-	-	273 146	39 225	29 316	Gestion de fonds
TIS K 908 495 757 115 rue de Sèvres, 75275 PARIS Cedex 6	29 050	(581)	100	49 050	47 240	-	-	-	(1 038)	-	Gestion de fonds

Note 10 La Banque Postale – Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2020	2021	2022	2023	2024
Situation financière					
Capital social	6 585 350 218	6 585 350 218	6 585 350 218	6 585 350 218	6 585 350 218
Nombre d'actions	80 309 149	80 309 149	80 309 149	80 309 149	80 309 149
Résultat global					
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	6 179 830 956	7 166 494 815	8 532 516 879	12 313 314 740	13 712 649 924
Résultat avant charges d'impôts société, dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	303 001 243	648 355 268	452 771 845	572 627 205	1 869 821 938
Impôts sur les bénéfices	(70 486 952)	(4 865 451)	(734 226)	4 083 216	(149 802)
Résultat après charges d'impôts société, dotations aux amortissements et provisions	(409 951 293)	1 155 622 315	602 084 048	290 098 982	1 708 471 920
Bénéfice distribué (proposition)	171 058 487	1 541 935 661	476 233 254	448 125 051	1 533 904 746
Résultat réduit à une action					
Résultat après charges d'impôts société, avant dotations aux amortissements et provisions	2,9	8,01	5,63	7,18	23,28
Résultat après charges d'impôts société, dotations aux amortissements et provisions	(5,1)	14,39	7,5	3,61	21,27
Bénéfice distribué (proposition)	2,13	19,2	5,93	5,58	19,1
Personnel					
Effectif moyen	3 292	3 491	3 675	3 892	3 828
Montant de la masse salariale	226 761 694	247 186 567	266 659 423	296 803 417	300 269 599
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	118 968 438	131 714 418	137 420 877	155 163 454	161 054 169

(1) Il s'agit de l'ensemble des produits d'exploitation bancaire (les résultats des opérations financières sont pris pour leur montant net).



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Forvis Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

La Banque Postale

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

La Banque Postale

115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06

KPMG S.A.
Société française membre du réseau KPMG constitué de
cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited,
une société de droit anglais (private company limited by
guarantee).

Forvis Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes à directoire et conseil de
surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784
824 153



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Forvis Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

La Banque Postale

115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société La Banque Postale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société La Banque Postale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provisionnement du risque de crédit sur les engagements octroyés à la clientèle

Point clé de l'audit

La Banque Postale constitue des provisions pour couvrir des risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Les expositions concernées recouvrent les créances et engagements douteux ainsi que les créances et engagements non douteux qui présentent un indicateur de risque de crédit, lié à une dégradation significative du risque depuis l'octroi ou à une situation particulière de fragilité, et qui sont qualifiés de sensibles.

La note 3.3 « Prêts et créances » précise que les encours douteux font l'objet de dépréciations déterminées sur base individuelle ou statistique. Ces dépréciations sont évaluées par la direction en fonction des flux futurs recouvrables estimés tenant compte des garanties disponibles sur chacun des crédits concernés. Les dépréciations sur les encours sensibles sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par La Banque Postale visant à évaluer les pertes totales encourues en cas de défaut.

Par ailleurs, comme indiqué dans la note 3.6.1 « Coût du risque » de l'annexe aux comptes annuels, les encours sensibles et les provisions afférentes ont été affectés par les mesures de surveillance spécifiques mises en place par La Banque Postale, en particulier sur des contreparties ou des secteurs d'activité considérés comme présentant des indices de dégradation pour les personnes morales.

L'évaluation des provisions pour risque de crédit sur les encours de prêts et engagements clientèle requiert l'exercice du jugement pour l'identification des expositions présentant un risque de non-recouvrement et pour la détermination des flux futurs recouvrables.

Compte-tenu de l'importance du jugement dans la détermination de ces provisions et de la dégradation attendue du risque de crédit du fait du contexte macro-économique, nous avons considéré que leur estimation au 31 décembre 2024 constituait un point clé de notre audit.

Au 31 décembre 2024, les encours bruts de crédits à la clientèle s'élèvent globalement à 116 milliards d'euros, dont 1,5 milliard d'euros d'encours bruts douteux, et les provisions sur créances douteuses et sur créances considérées comme sensibles représentent 1 005 millions d'euros comme indiqué dans les notes 3.3.2 et 3.3.4 de l'annexe aux comptes annuels. Les engagements de financement et de garantie accordés à la clientèle représentent 23,3 milliards d'euros et les provisions liées 118 millions d'euros (note 3.6.2.1). Les principes suivis en matière de provisionnement du risque de crédit sont décrits dans les notes 3.3 « Prêts et créances » et 3.6.1 « Coût du risque » de l'annexe aux comptes annuels.

Réponse d'audit apportée

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle et collective.

Nos travaux ont aussi consisté à apprécier la qualité du dispositif de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses et du processus de revue de crédit.

Sur les provisions déterminées sur base statistique ou selon des modèles :

- Nous avons vérifié l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée le caractère adéquat des modèles de dépréciations et les paramètres utilisés pour leur calcul ;
- Nous avons apprécié la mise à jour des paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2024 ;
- Nous avons apprécié les modalités de prise en considération du contexte macro-économique dans les modalités de détermination des provisions sur base de modèle et dans les mesures de provisionnement sectoriel.

Par ailleurs, nous avons examiné la documentation sous-tendant l'identification des dossiers sensibles, en particulier des provisions sectorielles, au-delà des dossiers montrant une dégradation du risque de crédit.

Pour les provisions estimées sur base statistique ou de modèle, sur les crédits aux particuliers et sur les crédits aux personnes morales, nous avons vérifié la correcte application des paramètres de calcul définis par les modèles de provisionnement.

Pour les provisions estimées sur base individuelle, qui concernent pour l'essentiel les personnes morales, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions pour un échantillon de crédits.

Nous avons analysé l'évolution des encours sensibles et des encours douteux au cours de l'exercice et celle de leur couverture par des dépréciations.

Nous avons apprécié la pertinence de l'information donnée dans les notes aux états financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société La Banque Postale par vos assemblées générales du 27 avril 2022 pour le cabinet Mazars et du 27 mai 2010 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars était dans la 3ème année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la 15ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le

code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

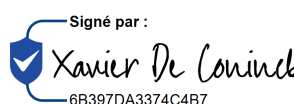
Les commissaires aux comptes

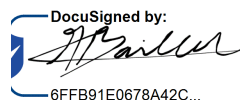
Paris La Défense, le 28 mars 2025

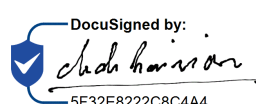
KPMG SA

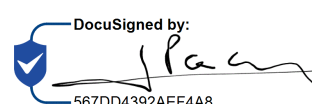
Courbevoie, le 28 mars 2025

Forvis Mazars

Signé par :

 6B397DA3374C4B7...

DocuSigned by:

 6FFB91E0678A42C...

DocuSigned by:

 5F32E8222C8C4A4...

DocuSigned by:

 567DD4392AEF4A8...

Xavier de Coninck
 Associé

Anthony Baillet
 Associé

Charles de Boisriou
 Associé

Jean-Claude Pauly
 Associé

5.4 Comptes sociaux

5.4.1 Bilan social

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2024	31.12.2023
ACTIF			
Caisses, banques centrales		27 813 569	40 576 085
Effets publics et valeurs assimilées	3.1.1-3.1.2	32 577 497	28 787 574
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	3.3.1	28 981 231	22 781 805
Opérations avec la clientèle	3.3.2	115 149 531	108 157 388
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.1.1-3.1.2	24 921 104	23 973 026
Actions et autres titres à revenu variable	3.1.1-3.1.2	131 921	149 366
Participations et autres titres détenus à long terme	3.1.3	486 089	516 849
Parts dans les entreprises liées	3.1.3	11 533 777	11 310 947
Immobilisations incorporelles	8.1.1	674 062	641 026
Immobilisations corporelles	8.1.1	520 190	535 841
Autres actifs	4.3	3 491 650	3 785 710
Comptes de régularisation	4.3	1 522 551	2 033 453
TOTAL		247 803 172	243 249 069
PASSIF			
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3.4.1	41 869 441	38 883 750
Opérations avec la clientèle	3.4.2	164 799 621	161 813 403
Dettes représentées par un titre	3.4.3	24 609 140	26 379 394
Autres passifs	4.4	1 418 760	1 599 423
Comptes de régularisation	4.4	2 391 227	2 193 054
Provisions	3.6.2	348 338	378 266
Dettes subordonnées	7.2	4 035 642	4 031 122
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	7.1	22 000	22 000
Capitaux propres sociaux (hors FRBG)	7.1	8 309 005	7 948 658
Capital souscrit		6 585 350	6 585 350
Primes d'émission et d'apport		246 116	246 116
Réserves		672 314	657 809
Écart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		-	-
Report à nouveau		(903 247)	169 284
Résultat de l'exercice		1 708 472	290 099
TOTAL		247 803 172	243 249 069

5.4.2 Résultat social

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts et produits assimilés		-	-
Opérations de trésorerie et interbancaires	3.5	4 166 007	4 387 591
Opérations avec la clientèle	3.5	2 741 764	2 275 638
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.5	1 071 237	1 041 840
Autres intérêts et produits assimilés	3.5	365 996	427 412
Intérêts et charges assimilés		-	-
Opérations de trésorerie et interbancaires	3.5	(1 070 669)	(1 120 989)
Opérations avec la clientèle	3.5	(4 556 525)	(4 303 508)
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.5	(1 291 331)	(1 327 535)
Autres intérêts et charges assimilées	3.5	(415 621)	(334 154)
Revenu des titres à revenu variable	3.1.4	2 358 458	1 165 116
Commissions (produits)	4.1	2 826 878	2 639 737
Commissions (charges)	4.1	(257 020)	(244 345)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3.1.5	(55 471)	87 897
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	3.1.6	178 242	172 026
Autres produits d'exploitation bancaire	4.2	59 540	116 059
Autres charges d'exploitation bancaire	4.2	(86 703)	(122 399)
Produit net bancaire		6 034 781	4 860 384
Charges générales d'exploitation		-	-
Frais de personnel	5.1	(583 445)	(560 194)
Autres charges générales d'exploitation	5.1	(3 550 925)	(3 606 562)
Refacturations		132 741	234 528
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	8.1.2	(228 126)	(310 272)
Résultat brut d'exploitation		1 805 026	617 884
Coût du risque	3.6.1	(118 153)	(74 358)
Coût de la décision de l'ACPR relatif au dispositif LCBFT		-	-
Résultat d'exploitation		1 686 874	543 526
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	8.2	21 748	(257 510)
Résultat courant avant impôt		1 708 622	286 016
Résultat exceptionnel		-	-
Impôts sur les bénéfices	6	(150)	4 083
Dotations nettes au FRBG et aux provisions réglementées		-	-
Résultat net social		1 708 472	290 099
Résultat net social par action (en euros)		21,27	3,61

« Le nombre d'actions retenu correspond au nombre moyen pondéré d'actions composant le capital social au cours de l'exercice »

5.4.3 Hors bilan social

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Engagements de financement, de garantie et engagements sur titres donnés	-	-
Engagements de financement	-	-
En faveur d'établissements de crédit	4 494 353	1 559 214
En faveur de la clientèle	20 734 386	20 539 435
Engagements de garantie	-	-
En faveur d'établissements de crédit	645 116	826 435
En faveur de la clientèle	2 613 709	3 264 967
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	31 279 214	13 043 080
Engagements de financement, de garantie et engagements sur titres reçus	-	-
Engagements de financement	-	-
Reçus d'établissements de crédit	22 541 746	10 234 122
Reçus de la clientèle	12 954 642	6 120 196
Engagements de garantie	-	-
Reçus d'établissements de crédit	36 491 824	36 257 700
Reçus de la clientèle	7 258 236	7 035 869
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	3 543 651	57 354
Autres engagements donnés et reçus	-	-
Autres engagements donnés	32 959 655	33 013 254
Autres engagements reçus	337 913	309 252

Le hors bilan retrace essentiellement les engagements de financement donnés (facilités de caisse, découverts, engagements de financement irrévocables) et les engagements de garantie reçus ou donnés n'ayant pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les engagements hors bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises sont décrits dans la note 8.3.

Les engagements hors bilan relatifs aux opérations sur instruments financiers à terme sont décrits dans la note 3.2.

Engagements de financement, de garantie et engagements sur titres donnés

La Banque Postale s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité.

En outre, La Banque Postale, s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de Crédit Logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote part des encours distribués par le réseau de La Poste, s'élève au 31 décembre 2024 à 131,4 millions d'euros.

Engagements de financement, de garantie et engagements sur titres reçus

Les engagements de garantie reçus d'établissements de crédits sont constitués à hauteur de 36 423 millions d'euros de cautions reçues de Crédit Logement.

Les engagements de financements reçus de la clientèle et les titres à livrer correspondent majoritairement à des opérations de mises en pension post arrêté.

Autres engagements donnés et reçus

Autres engagements donnés

La Banque Postale donne des nantissements sur une partie de ses actifs financiers dans le cadre de la ligne de refinancement 3G auprès de la Banque de France pour 4 063 millions d'euros, auprès du Crédit Logement pour 42,8 millions d'euros et sur une partie de ses encours de crédits immobiliers auprès de sa société de financement à l'habitat, LBP Home Loan SFH, pour 26 560 millions d'euros.

Sommaire des notes annexes aux comptes sociaux

Note 1	Principes et méthodes comptables d'évaluation	573	Note 6	Impôt	600
1.1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes sociaux	573	1.1	Détail charge d'impôt	600
1.2	Recours aux estimations et au jugement	573	Note 7	Capitaux propres et dettes subordonnées	601
1.3	Changements de méthodes et comparabilité	573	7.1	Capitaux propres	601
Note 2	Faits marquants	573	7.2	Dettes subordonnées	602
2.1	Émissions d'obligations	573	Note 8	Autres informations	602
Note 3	Instruments financiers	574	8.1	Immobilisations corporelles et incorporelles	602
3.1	Portefeuille titres	574	8.2	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	603
3.2	Instruments financiers à terme	580	8.3	Opérations en devises	604
3.3	Prêts et créances	583	8.4	Informations relatives aux transactions entre parties liées	605
3.4	Dettes	588	8.5	Détail des implantations dans les territoires non coopératifs	605
3.5	Produits et charges d'intérêts	592	Note 9	Renseignements concernant les filiales et participations détenues par La Banque Postale au 31 décembre 2024	606
3.6	Dépréciations et provisions	592	Note 10	La Banque Postale – Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	607
Note 4	Autres activités	596			
4.1	Commissions	596			
4.2	Autres produits et charges d'exploitation bancaire	597			
4.3	Détail des comptes de régularisation et autres actifs	598			
4.4	Détail des comptes de régularisation et autres passifs	598			
Note 5	Charges générales d'exploitation	599			
5.1	Détail charges générales d'exploitation	599			
5.2	Effectifs	599			

Note 1 Principes et méthodes comptables d'évaluation

1.1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes sociaux

Les comptes sociaux sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-07 relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Détenue à 100 %, La Banque Postale est consolidée dans les comptes de La Poste et fait partie de son périmètre d'intégration fiscale.

La Banque Postale établit par ailleurs des comptes consolidés en tant que société mère.

1.2 Recours aux estimations et au jugement

La préparation des états financiers nécessite la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations et hypothèses retenues sont basées sur l'expérience passée, des principes actuariels communément admis, ainsi que d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement nécessaire pour déterminer les valeurs comptables des actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent différer des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sont réexaminées en continu.

Le recours aux estimations et hypothèses concerne notamment les éléments suivants :

- la juste valeur des instruments financiers ;
- les dépréciations et provisions pour risque de crédit des instruments financiers ;
- les provisions autres que celles liées au risque de crédit (par exemple la Provision épargne logement).

En cas de changements d'estimation comptable, l'impact est comptabilisé au cours de la période du changement.

1.3 Changements de méthodes et comparabilité

Changements de méthodes

Les règlements de l'Autorité des normes comptables entrés en vigueur en 2024 sont sans impact sur les comptes.

Comparabilité des exercices

S'agissant du bilan, du compte de résultat et du hors bilan, les données présentées pour l'exercice 2024 sont comparables à celles de l'exercice précédent.

Note 2 Faits marquants

2.1 Émissions d'obligations

La Banque Postale a émis le 13 février 2024 une dette obligataire pour un montant de 750 millions d'euros, avec une maturité au 13 juin 2030, portant intérêt au taux fixe de 3,5 %.

Elle a également émis le 1^{er} octobre une dette obligataire pour un montant de 500 millions d'euros avec une maturité au 1^{er} avril 2030, portant intérêt au taux fixe de 3,5 %.

Note 3 Instruments financiers

3.1 Portefeuille titres

PRINCIPES COMPTABLES

Principes généraux de comptabilisation des titres

Les titres sont inscrits au bilan en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, titres de l'activité de portefeuille et titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées.

Chaque catégorie de portefeuille est soumise à des règles d'évaluation spécifiques décrites *infra*.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe inscrits en portefeuille d'investissement sont identifiés comme douteux selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux (cf. note 3.3 « Prêts et créances »).

Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des titres de créances négociables. Ils sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Ils se négocient sur des marchés actifs et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur date d'acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, et incluant le cas échéant les intérêts courus. À chaque arrêté, ils sont valorisés au prix de marché du jour le plus récent. Les écarts de réévaluation ainsi dégagés sont enregistrés en résultat.

Les gains ou pertes latents ou réalisés sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les coupons perçus sont comptabilisés en produits d'intérêt.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si La Banque Postale a la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Si les caractéristiques du marché sur lequel les titres de transaction ont été acquis évoluent de sorte que ce marché ne puisse plus être considéré comme actif, l'établissement détermine la valeur de réévaluation des titres concernés en utilisant des techniques de valorisation qui tiennent compte des nouvelles caractéristiques du marché.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont composés de titres à revenu fixe acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de placement » ou « Titres de transaction » avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations. En revanche, lorsqu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie de la valeur de remboursement à leur échéance, une dépréciation est constituée.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (surcote-décote) est amortie en mode actuariel.

Les intérêts de ces titres sont comptabilisés au compte de résultat en produits d'intérêt sur titres à revenus fixes.

Les dotations ou reprises de dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres ou de transferts vers une autre catégorie, pour un montant significatif par rapport au montant total des autres titres d'investissement détenus, le classement dans cette catégorie n'est plus autorisé pour la période en cours et pendant les deux exercices suivants.

Tous les titres détenus et classés en « Titres d'investissement » sont alors reclassés dans la catégorie « Titres de placement ». Lorsque, dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, des titres de transaction et de placement ont été transférés en titres d'investissement, les cessions réalisées avant l'échéance de ces titres d'investissement, si elles sont liées au fait qu'ils redeviennent négociables sur un marché actif, n'entraînent pas l'application de la règle, décrite précédemment, de reclassement des autres titres détenus.

Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition.

Une dépréciation est constatée pour couvrir la perte de valeur durable des titres due à la dégradation intrinsèque de la situation de la Société.

Les revenus des titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés au compte de résultat au sein des revenus des titres à revenus variables.

Les gains ou pertes réalisés ainsi que les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement dans les portefeuilles de transaction ou d'investissement.

Les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus. Ils sont gérés selon la méthode du « premier entré, premier sorti » et évalués de la façon suivante, par ensembles homogènes de titres et sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres :

- obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciation ;
- bons du Trésor, titres de créances négociables et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.

Les gains sur opérations de micro-couverture sont pris en compte pour le calcul des dépréciations.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus des titres de placement sont comptabilisés au compte de résultat en « produits d'intérêt » pour les titres à revenus fixes et en « revenus des titres à revenus variables », les gains ou pertes réalisés ainsi que les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie titres d'investissement si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si La Banque Postale a la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont également transférées puis reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

En l'absence de marché actif la valorisation comptable doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal. À titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des *futures* est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation faisant référence à des données de marché concerne plus généralement les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (billets de trésorerie, certificats de dépôts...), les dépôts-repo.

Prêts/Emprunts de titres

Dans le cadre des opérations de prêts/emprunts de titres, la propriété des titres est transférée à l'emprunteur sans contrepartie financière.

À la date de transfert de propriété des titres (généralement la date du contrat de prêt), l'établissement prêteur ne fait plus figurer à son bilan les titres prêtés et inscrit une créance représentative de valeur comptable des titres prêtés. L'établissement emprunteur inscrit à l'actif les titres dans la catégorie des titres de transaction et au passif la dette de titres à l'égard du prêteur au prix de marché du jour de l'emprunt.

En date d'arrêté comptable, l'établissement prêteur évalue la créance selon les règles applicables aux titres qui ont fait l'objet du prêt.

L'établissement emprunteur évalue la dette de titres au prix de marché des titres empruntés le plus récent et les titres inscrits à son actif selon les règles applicables aux titres de transaction.

La rémunération relative à un prêt ou à un emprunt de titres est comptabilisée *pro rata temporis*.

Les titres empruntés sont présentés dans les états de synthèse en déduction de la dette représentative de la valeur des titres empruntés figurant au poste « Autres passifs ».

Le détail des montants comptabilisés à l'actif et au passif, mais présentés compensés dans les états de synthèse est donné en annexes.

Titres reçus/donnés en pension livrée

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension sont maintenus à l'actif du bilan dans leur poste d'origine. Ils viennent garantir le cessionnaire des sommes prêtées à La Banque Postale. Ainsi, en contrepartie des sommes encaissées, La Banque Postale comptabilise une dette à l'égard du cessionnaire, représentative de l'obligation de restituer lesdites sommes. Cette dette est présentée dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

De manière symétrique, les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire qui enregistre le droit à restituer des sommes délivrées par le cédant dans la rubrique « Prêts et créances sur la clientèle » ou « Prêts et créances sur les établissements de crédit ».

Les intérêts correspondants à la dette ou à la créance sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

3.1.1 Opérations financières – Détail par catégorie

	31.12.2024				
	Titres de				
(en milliers d'euros)	Transaction ⁽¹⁾	Placement ⁽²⁾	Investissement ⁽²⁾	Activité de portefeuille	Total
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES					
Valeur de remboursement	-	2 001 153	28 818 500	-	30 819 653
Primes/décotes résiduelles	-	(6 962)	1 317 861	-	1 310 899
Créances rattachées	-	9 321	512 804	-	522 125
Dépréciations ⁽²⁾	-	(2 030)	(73 150)	-	(75 180)
Valeur nette comptable	-	2 001 482	30 576 015	-	32 577 497
dont titres prêtés	-	-	1 792 620	-	1 792 620
dont titres cotés		1 334 213	28 374 693	-	29 708 906
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE					
Valeur de remboursement	15 004	16 291 671	8 471 500	-	24 778 175
Primes/décotes résiduelles	-	45 801	11 311	-	57 113
Créances rattachées	-	159 426	47 419	-	206 845
Dépréciations ⁽²⁾	-	(121 029)	-	-	(121 029)
Valeur nette comptable	15 004	16 375 870	8 530 231	-	24 921 104
dont titres prêtés	-	-	-	-	-
dont titres cotés	14 854	15 594 600	8 305 000	-	23 914 453
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE					
Valeur brute	-	134 063	-	28 065	162 128
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations ⁽²⁾	-	(30 207)	-	-	(30 207)
Valeur nette comptable	-	103 856	-	28 065	131 921
dont titres prêtés	-	-	-	-	-
dont titres cotés	-	103 856	-	-	103 856
TOTAL NET PAR TYPE DE PORTEFEUILLE	15 004	18 481 208	39 106 245	28 065	57 630 522

(1) La valeur au bilan des titres de transaction correspond à leur valeur de marché. Le risque de contrepartie attaché aux titres à revenu fixe est détaillé en note 3.3.4. Au cours de l'exercice 2024, aucun transfert de titres de placement vers des portefeuilles d'investissement n'a été effectué.

(2) Les dépréciations sont calculées en tenant compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés, le cas échéant, en couverture des titres de placement.

31.12.2023					
(en milliers d'euros)	Titres de				
	Transaction ⁽¹⁾	Placement	Investissement	Activité de portefeuille	Total
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES					
Valeur de remboursement	-	566 818	26 750 500	-	27 317 318
Primes/décotes résiduelles	-	385	1 182 898	-	1 183 283
Créances rattachées	-	817	366 948	-	367 765
Dépréciations	-	(749)	(80 042)	-	(80 791)
Valeur nette comptable	-	567 270	28 220 304	-	28 787 574
dont titres prêtés	-	-	-	-	-
dont titres cotés	-	567 270	28 220 304	-	28 787 574
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE					
Valeur de remboursement	33 566	16 275 794	7 897 000	-	24 206 360
Primes/décotes résiduelles	-	(175 529)	14 390	-	(161 139)
Créances rattachées	-	120 605	38 256	-	158 861
Dépréciations	-	(231 057)	-	-	(231 057)
Valeur nette comptable	33 566	15 989 813	7 949 646	-	23 973 026
dont titres prêtés	-	-	-	-	-
dont titres cotés	3 723	15 275 086	7 949 646	-	23 228 455
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE					
Valeur brute	-	160 761	-	32 425	193 186
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(43 820)	-	-	(43 820)
Valeur nette comptable	-	116 941	-	32 425	149 366
dont titres prêtés	-	-	-	-	-
dont titres cotés	-	4 333	-	1 861	6 194
TOTAL NET PAR TYPE DE PORTEFEUILLE	33 566	16 674 024	36 169 950	32 425	52 909 966

(1) La valeur au bilan des titres de transaction correspond à la valeur de marché.

3.1.2 Valeur de marché des titres détenus

(en milliers d'euros)	Titres de placement		Titres d'investissement		Titres d'activité de portefeuille	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES						
Valeur nette comptable	2 001 482	567 270	30 576 015	28 220 304	-	-
Valeur de marché	1 989 390	543 729	27 457 702	25 584 298	-	-
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE						
Valeur nette comptable	16 375 870	15 989 813	8 530 231	7 949 646	-	-
Valeur de marché	16 343 581	16 007 575	7 931 196	7 165 087	-	-
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE						
Valeur nette comptable	103 856	116 941	-	-	28 065	32 425
Valeur de marché et/ou valeur d'utilité pour les TAP	158 764	170 438	-	-	53 637	60 311

3.1.3 Parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme

PRINCIPES COMPTABLES

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles La Banque Postale dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement de ses activités. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage d'intérêts de La Banque Postale est supérieur ou égal à 10 %.

Les autres titres détenus à long terme sont des actions et valeurs assimilées que La Banque Postale entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenu variable détenus dans les entreprises liées pour lesquelles La Banque Postale dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe.

En date d'arrêté comptable, les titres détenus sont évalués à leur valeur d'utilité qui est estimée par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, l'actualisation des *cash flows* futurs. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de la société. Les dotations nettes de reprises ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont comptabilisées dans la rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » (cf. note 8.2).

Les dividendes sont enregistrés dès que leur distribution a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Détail des parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)	31.12.2024				31.12.2023			
	Valeur comptable des titres	Avances	Dépréciations	Valeur nette des titres	Valeur comptable des titres	Avances	Dépréciations	Valeur nette des titres
Parts cotées	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts non cotées	12 027 765	-	(493 988)	11 533 777	11 798 916	-	(487 969)	11 310 947
Parts dans les entreprises liées	12 027 765	-	(493 988)	11 533 777	11 798 916	-	(487 969)	11 310 947
Titres cotés	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres non cotés	575 503	-	(89 414)	486 089	604 024	-	(87 175)	516 849
Participations et autres titres détenus à long terme	575 503	-	(89 414)	486 089	604 024	-	(87 175)	516 849

3.1.4 Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Revenus des actions et autres titres à revenu variable	12 144	11 459
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	4 068	5 033
Revenus des participations	2 342 246	1 148 625
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	2 358 458	1 165 116

3.1.5 Résultats sur opérations des portefeuilles de négociation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Résultat sur opérations sur titres de transaction	1 988	3 823
Résultat sur opérations sur instruments de change	(103 916)	28 218
Résultat sur opérations sur instruments financiers à terme	46 457	55 856
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	(55 471)	87 897

3.1.6 Résultats sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Résultat de cession des titres de placement	76 663	(109 065)
Autres produits et charges sur titres de placement	-	-
Dotations/reprises sur dépréciations des titres de placement et résultat sur opérations de couverture liées	94 393	274 240
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	171 056	165 175
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	-	-
Dotations/reprises sur dépréciations des titres de l'activité de portefeuille	7 186	6 851
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	7 186	6 851
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	178 242	172 026

3.2 Instruments financiers à terme

PRINCIPES COMPTABLES

Les opérations sur instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclues dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats.

La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Le résultat sur les instruments financiers à terme est présenté en 3.1.5.

Opérations de macro-couverture

Les charges et les produits relatifs aux opérations de macro-couverture sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans les comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds.

Les soultes constatées lors de la résiliation d'instruments financiers de taux sont rapportées immédiatement au compte de résultat.

Opérations de micro-couverture

Les charges ou produits des instruments affectés dès l'origine à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges de l'élément couvert.

Les soultes constatées lors de la résiliation d'instruments financiers de taux sont rapportées immédiatement au compte de résultat. Lorsque la résiliation fait suite à la cession de l'élément couvert, les soultes sont présentées de manière symétrique aux gains ou pertes réalisés lors de la cession.

Autres opérations

Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Concernant les opérations négociées de gré à gré correspondant à des positions ouvertes isolées, les résultats sont enregistrés au dénouement du contrat selon leur nature. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les pertes latentes éventuelles définies comme la différence entre la valeur de marché estimée et la valeur comptable font l'objet d'une provision (cf note 3.6.2.1).

Les gains ou pertes, latents ou réalisés sur les opérations effectuées sur un marché organisé, sont directement portés dans les résultats de l'exercice.

3.2.1 Détail des instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31.12.2024					
	Opérations de gestion de positions		Opérations de macro-couverture		Opérations de micro-couverture	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
OPÉRATIONS FERMÉES	308 389 074	467 904	30 046 189	(8 894)	32 772 970	(900 799)
Marchés organisés	3 782 691	13 295	-	-	-	-
Contrats de taux	3 782 691	13 295	-	-	-	-
Autres contrats	-	-	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	304 606 383	454 609	30 046 189	(8 894)	32 772 970	(900 799)
Swaps de taux	298 459 462	403 532	30 046 189	(8 894)	31 847 229	(900 799)
Forward rate agreement (FRA)	-	-	-	-	-	-
Autres contrats	6 146 922	51 077	-	-	925 741	-
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	43 371 553	2 735	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Autres options	-	-	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	43 371 553	2 735	-	-	-	-
Caps, floors	40 734 614	(6 576)	-	-	-	-
Swaptions	1 299 000	3 698	-	-	-	-
Options de change	1 164 949	560	-	-	-	-
Dérivés de crédit	166 100	(1 838)	-	-	-	-
Autres options	6 890	6 890	-	-	-	-

Il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers à terme d'une catégorie à l'autre.

(en milliers d'euros)	31.12.2023					
	Opérations de gestion de positions		Opérations de macro-couverture		Opérations de micro-couverture	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
OPÉRATIONS FERMÉES	164 554 036	397 338	25 075 417	(46 802)	30 832 981	(975 120)
Marchés organisés	4 759 118	11 425	-	-	-	-
Contrats de taux	4 759 118	11 425	-	-	-	-
Autres contrats	-	-	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	159 794 918	385 913	25 075 417	(46 802)	30 832 981	(975 120)
Swaps de taux	153 086 035	413 117	25 075 417	(46 802)	29 907 240	(975 120)
FRA	-	-	-	-	-	-
Autres contrats	6 708 883	(27 204)	-	-	925 741	-
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	45 623 661	(17 712)	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Autres options	-	-	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	45 623 661	(17 712)	-	-	-	-
Caps, floors	44 039 236	(24 471)	-	-	-	-
Swaptions	1 075 000	2 568	-	-	-	-
Options de change	26 492	(1 847 708)	-	-	-	-
Dérivés de crédit	474 593	(2 301)	-	-	-	-
Autres options	8 340	8 340	-	-	-	-

3.2.2 Détail des instruments financiers à terme par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2024				31.12.2023			
	≤ 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	≤ 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
OPÉRATIONS FERMÉES	84 134 553	143 790 295	143 283 385	371 208 233	66 658 030	72 965 704	80 838 700	220 462 434
Contrats de taux	3 731 964	50 727	-	3 782 691	4 613 100	146 018	-	4 759 118
Contrats d'indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux	75 577 019	142 375 921	142 399 939	360 352 879	56 018 335	71 879 037	80 171 320	208 068 692
FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres contrats	4 825 569	1 363 648	883 446	7 072 663	6 026 595	940 649	667 380	7 634 624
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	11 180 207	27 318 300	4 873 046	43 371 553	10 138 201	26 035 712	9 449 748	45 623 661
Caps, floors	9 893 896	26 092 562	4 748 156	40 734 614	9 684 216	24 931 612	9 423 408	44 039 236
Swaptions	209 000	978 000	112 000	1 299 000	156 000	901 000	18 000	1 075 000
Options de change	1 068 312	96 638	-	1 164 949	26 492	-	-	26 492
Dérivés de crédit	9 000	151 100	6 000	166 100	271 493	203 100	-	474 593
Autres options	-	-	6 890	6 890	-	-	8 340	8 340

L'information est donnée en notionnel selon les échéances contractuelles.

3.3 Prêts et créances

PRINCIPES COMPTABLES

Principes généraux de comptabilisation des créances sur les établissements de crédit et à la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme (prêts, opérations de pensions) pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires, crédits de trésorerie, à l'équipement ou à l'habitat et autres concours à la clientèle pour ce qui concerne les prêts à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les garanties reçues sont enregistrées au hors bilan, réévaluées régulièrement et plafonnées à la valeur comptable du crédit.

Le risque de crédit (créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, titres à revenus fixes, engagements par signature et instruments financiers) est traité conformément aux dispositions du règlement de l'ANC n° 2014-07.

Pour une contrepartie donnée, le risque de crédit se caractérise par l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de cette dernière par rapport aux engagements qu'elle a souscrit.

Le suivi des créances s'appuie sur un système expert qui selon la catégorie de clientèle (particuliers, personnes morales...) utilise des notations externes, internes ou un mix des deux.

Prêts

Ils sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement, avec comptabilisation d'une surcote/décote en cas d'origination/d'acquisition pour un montant différent. Les intérêts correspondants sont calculés selon la mécanique du taux d'intérêt effectif (TIE).

Créances douteuses

Le processus de déclassement en créances douteuses s'applique aux découverts non régularisés, aux crédits immobiliers, aux prêts à la consommation et prêts aux personnes morales.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles l'établissement estime probable de ne pas percevoir tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie.

Les créances présentant des perspectives de recouvrement fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé sont spécifiquement identifiées au sein des encours douteux comme des encours douteux compromis.

Le déclassement des crédits en douteux non compromis est effectué lorsqu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu après la mise en place d'un prêt – ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte de valeur. Il peut s'agir des prêts présentant des échéances impayées, des encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse ou lorsque la situation financière de la contrepartie est dégradée et se traduit par un risque de non-recouvrement.

Un encours est déclassé en douteux au plus tard trois mois après la survenance d'un ou plusieurs impayés ou lorsqu'il s'agit de dossiers pour lesquels une demande de plan de surendettement a été effectuée auprès de la Banque de France même si ces dossiers ne présentent aucun incident de paiement.

L'identification en encours douteux compromis intervient obligatoirement à la déchéance du terme ou à la clôture des relations avec la contrepartie (dans le cas de créances à durée indéterminée). Par ailleurs le passage en douteux compromis est effectué systématiquement un an après le passage en statut douteux sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. S'agissant des comptes clos, la créance est déclassée en encours douteux compromis.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est déclassée en créance douteuse dès lors qu'une créance sur ce titulaire est déclassée dans le Groupe.

Les prêts immobiliers douteux peuvent être reclassés en encours sains lorsque les impayés sont régularisés et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles depuis au moins 90 jours.

Les créances jugées définitivement irrécouvrables sont inscrites en pertes, les dépréciations correspondantes faisant l'objet d'une reprise.

Créances restructurées

Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières d'origine du fait de difficultés financières de l'emprunteur.

Les restructurations sont définies selon deux principaux critères :

- des concessions par l'établissement ;
- des difficultés financières de l'emprunteur.

La décote constatée lors de la restructuration d'une créance est enregistrée en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle correspond à la différence entre la valeur nominale de la créance avant la restructuration et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs attendus. La décote est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Clientèle Retail

La contrepartie restructurée sort des encours douteux à la suite d'une période probatoire de 12 mois ; elle est ensuite déclassée en sensible pendant une durée minimum de 24 mois, avant un retour en sain si aucune nouvelle restructuration ni incident de paiement matériel n'a eu lieu.

Clientèle Hors Retail

S'agissant de la clientèle Hors Retail, à la sortie du douteux, une période probatoire de 12 mois s'effectue à dire d'expert, au cas par cas, et sur la base d'une analyse bancaire. La proposition de reclassement en « sains sous surveillance » est faite par le Département de suivi client et validée par la Direction des risques.

À noter que les crédits restructurés revenus en expositions saines, sont soumis à une période probatoire de deux ans avec un retour en douteux en cas d'impayé matériel durant cette période.

Dépréciations spécifiques sur les prêts

Périmètre des crédits immobiliers

Le provisionnement spécifique sur les crédits immobiliers en défaut peut être statistique (sur la base de données historiques par catégories homogènes) ou individuel par contrepartie.

Les encours en défaut sont pondérés en utilisant le paramètre de la « meilleure estimation de la perte anticipée sur l'exposition en défaut » ajusté pour la comptabilité de certains éléments (comme l'effet d'un ralentissement économique). Ce paramètre est déterminé en fonction de la durée du défaut et du type de garantie.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est provisionnée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est provisionnée dans le Groupe.

En cas de réappréciation de prêts immobiliers dépréciés, les provisions peuvent être reprises intégralement ou partiellement et les créances reclassées en encours sains lorsque la totalité des impayés est régularisée et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles depuis au moins 90 jours.

Périmètre des prêts aux personnes morales

Sur ce périmètre, le provisionnement des encours en défaut est suivi mensuellement et est ajusté à dire d'expert le cas échéant. Une dépréciation est alors constatée par différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est provisionnée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est provisionnée dans le Groupe.

Dépréciations sur les prêts qualifiés de sensibles

La Banque Postale a adopté une approche prudente de l'appréciation du risque de crédit dès lors qu'il existe une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de la contrepartie. Ainsi, des provisions pour encours sensibles sont comptabilisées afin de couvrir les risques liés aux opérations de prêts que des événements survenus ou en cours rendent probables, même si ces derniers ne sont pas individualisables.

Dans ce cadre, les prêts pour lesquels une dégradation significative de la qualité de crédit a été identifiée depuis leur date de première comptabilisation sont déclassés en sensibles et font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument correspondent

aux pertes totales encourues en cas de défaut, prenant en compte les différentes garanties, et pondérées par la probabilité de passage en défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument.

La Banque Postale s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs afin de détecter les éventuelles dégradations de la qualité de crédit d'une contrepartie, basés en règle générale sur des notations internes ou externes, ou bien sur des faits générateurs de risques (par exemple baisse du chiffre d'affaires, augmentation de l'utilisation des facilités de crédit).

Par ailleurs, il existe au sein de La Banque Postale une présomption (réfutable) de dégradation significative du risque de crédit en présence d'un impayé de plus de 30 jours. Dans ce cadre, La Banque Postale a retenu l'arriéré de paiement supérieur à 30 jours indiquant une difficulté financière (à l'exception donc des impayés techniques) comme « backstop » ⁽¹⁾ de la mesure de la dégradation significative du risque de crédit et du déclassement en sensible.

De la même manière, l'inscription en « watch list » peut être un indicateur (réfutable par le Comité *Watch List*) de dégradation significative du risque de crédit.

Un actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit peut sortir du sensible lorsque :

- l'actif ne présente plus d'indicateurs de dégradation significative depuis son entrée au bilan. Dans ce cas, l'actif n'est plus provisionné ;
- les incidents d'arriéré de paiement sont régularisés. Dans ce cas, l'actif sort du périmètre des sensibles (selon les cas, une période d'observation peut être mise en place afin d'éviter les récives) ;
- l'actif est déclassé en douteux.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dépréciation des découverts

Le provisionnement des découverts non régularisés concerne les comptes actifs et les comptes clos. Il est effectué mensuellement et tient compte pour chaque dossier de la durée du découvert. Les créances de très faibles montants sont passées directement en pertes.

En ce qui concerne les comptes actifs, le provisionnement s'effectue selon la même méthodologie que celle appliquée aux crédits immobiliers.

La Banque Postale examine la situation du débit non régularisé, même s'il s'inscrit dans les limites de découvert autorisé, dès lors qu'il s'agit d'une contrepartie considérée comme risquée et qu'il excède 30 jours consécutifs ou bien dès la survenance d'un incident de paiement. Des dépréciations sur ces comptes sont alors enregistrées et évoluent avec la situation du compte. Le principe de contagion s'applique aux autres concours d'une même catégorie. Au-delà d'un certain délai, la clôture du compte est prononcée.

Les intérêts sur créances douteuses sont enregistrés en produit net bancaire et intégralement dépréciés.

Engagements de financement

Les engagements de financement ne figurent pas au bilan, et sont enregistrés en hors bilan. Ces engagements de financement font l'objet d'une provision au passif du bilan, dès lors qu'une dégradation significative de la qualité de crédit est identifiée, ou que la contrepartie est en défaut.

Engagements de garantie

Les engagements de garantie sont évalués selon des probabilités d'exercice de ces garanties. Les provisions sont constituées au passif.

(1) Le « Backstop » se définit comme un seul à partir duquel un actif financier est présumé connaître une augmentation significative de son risque de crédit.

3.3.1 Créances envers les établissements de crédit et assimilés

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Comptes ordinaires débiteurs	25 111	90 695
Comptes et prêts au jour le jour	-	-
Titres reçus en pension livrée	8 443 889	1 640 509
Autres valeurs reçues en pension	-	-
Valeurs non imputées	857	4 744
Créances douteuses	-	-
Créances rattachées	46	50
Total brut	8 469 903	1 735 997
Dépréciations	(15)	(6)
Créances sur les établissements de crédit à vue	8 469 888	1 735 990
Comptes et prêts à terme ⁽¹⁾	20 283 901	20 871 005
Titres reçus en pension livrée	-	-
Autres valeurs reçues en pension	-	-
Prêts subordonnés ⁽²⁾	78 100	78 100
Créances douteuses	-	-
Créances rattachées	149 350	96 739
Total brut	20 511 351	21 045 845
Dépréciations	(7)	(30)
Créances sur les établissements de crédit à terme	20 511 343	21 045 815
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	28 981 231	22 781 805

(1) Dont prêts à des filiales du groupe La Banque Postale : 20 264 702 milliers d'euros.

(2) Il s'agit de prêts subordonnés accordés à Crédit Logement afin de permettre à ce dernier de respecter ses engagements en matière de fonds propres prudentiels.

3.3.2 Opérations avec la clientèle à l'actif

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Créances commerciales	-	-
Comptes ordinaires débiteurs ⁽¹⁾	810 553	754 684
Prêts à la clientèle financière	2 575 591	1 557 182
Autres concours à la clientèle	100 425 173	99 681 250
dont crédits de trésorerie	7 472 171	7 387 210
dont crédits à l'habitat ⁽²⁾	81 538 649	81 133 690
dont crédits à l'exportation	30 716	19 523
dont autres crédits	11 383 636	11 140 828
dont opérations de crédit-bail et assimilés	-	-
dont prêt à la clientèle financière	-	-
Valeurs non imputées ⁽³⁾	928	515 769
Titres reçus en pension livrée	12 317 916	6 544 981
Prêts subordonnés	24 605	24 355
Opérations à la clientèle avant dépréciation	116 154 765	109 078 221
DÉPRÉCIATIONS RELATIVES AUX CRÉANCES À LA CLIENTÈLE		
Sur les comptes ordinaires débiteurs	(133 216)	(112 944)
Sur les crédits à la clientèle	(872 018)	(807 889)
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	115 149 531	108 157 388
dont créances rattachées	433 496	359 568
dont créances douteuses brutes	1 049 794	1 069 002
dont créances douteuses compromises brutes	484 339	440 083
dont créances restructurées saines	190 282	188 308

(1) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale hors créances rattachées : 130 136 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 36 585 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

(2) Les crédits à l'habitat comprennent 67,6 milliards d'euros de crédits aux personnes physiques au 31 décembre 2024 contre 67,3 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

(3) Le poste représente essentiellement les créances relatives aux opérations sur mandats.

3.3.3 Répartition des encours ventilés selon le risque de contrepartie

(en milliers d'euros)	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Brut 31.12.2024	Brut 31.12.2023
Créances sur les établissements de crédit	28 981 254	-	-	28 981 254	22 781 842
Créances sur la clientèle	114 620 633	1 049 794	484 339	116 154 765	109 078 221
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 042 132	-	-	25 042 132	23 973 026
Effets publics	32 652 677	-	-	32 652 677	28 866 006
Engagements de financement et de garantie donnés	28 333 258	147 687	6 619	28 487 564	26 190 052
TOTAL	229 629 954	1 197 481	490 958	231 318 392	210 889 145

3.3.4 Provisions et dépréciations pour risque de contrepartie

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2024
Créances sur les établissements de crédit et assimilées	37	21	(35)	-	23
Créances sur la clientèle	920 834	889 355	(804 955)	-	1 005 234
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Effets publics	-	-	-	-	-
Actifs divers	1 911	399	(557)	-	1 752
DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ÉLÉMENTS D'ACTIFS ⁽¹⁾	922 782	889 775	(805 548)	-	1 007 009
Provisions sur engagement de financement et de garantie	115 537	84 650	(82 210)	-	117 977
Autres Provisions pour risque de contrepartie	-	-	-	-	-
Provision pour risque de contrepartie, inscrites au passif	115 537	84 650	(82 210)	-	117 977
TOTAL DÉPRÉCIATIONS POUR RISQUES DE CONTREPARTIE	1 038 318	974 425	(887 757)	-	1 124 986
Encours bruts sains	397 860	433 362	(385 514)	-	445 708
Encours bruts douteux non compromis	144 421	200 760	(185 311)	-	159 871
Encours bruts douteux compromis	380 500	255 652	(234 722)	-	401 430

(1) Dépréciations pour risques de contrepartie, inscrites au passif.

3.4 Dettes

PRINCIPES COMPTABLES

Principes généraux de comptabilisation des dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension. Elles sont ventilées selon leur durée contractuelle initiale ou leur nature.

Épargne réglementée

La Banque Postale est tenue de transférer une quote-part de l'épargne collectée au titre du Livret A, du LDD et du LEP qu'elle distribue, à la Caisse des Dépôts et consignations. Ce principe de centralisation obligatoire est prévu par l'article L. 221-5 du Code monétaire et financier pour le Livret A et le Livret développement durable et solidaire et à l'article R. 221-58 du même code pour le Livret d'épargne populaire.

Les encours ainsi centralisés sont déposés sur un fonds d'épargne géré par la Caisse des Dépôts et consignations, prévu par l'article L. 221-7 du Code monétaire et financier, et sont utilisés pour le financement du logement social et de la politique de la ville.

Les sommes versées au Fonds d'épargne sont comptabilisées à leur valeur nominale dans un compte de créance dédié parmi les créances sur les établissements de crédit.

Les sommes reçues de la clientèle sur les dépôts réglementés sont comptabilisées à leur valeur nominale dans des comptes de dettes envers la clientèle dédiés aux comptes d'épargne à régime spécial.

Les Comptes épargne logement (CEL) et les Plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ouverts avant le 28 février 2011, et à un taux révisable annuellement pour les nouvelles générations ;
- obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

Ces engagements aux conséquences potentiellement défavorables pour La Banque Postale font l'objet de provisions présentées au passif du bilan au poste « Provisions ».

Les comptes à régime spécial sont présentés au passif des états de synthèse sous déduction de la créance représentative de la quote-part du total des dépôts collectés centralisés au Fonds d'épargne. Le détail des dépôts collectés comptabilisés au passif ainsi que de la créance de centralisation comptabilisée à l'actif est présenté en annexe.

Emprunts

Les emprunts sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

3.4.1 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	1 189 739	1 774 028
Comptes et emprunts au jour le jour	100 000	680 000
Valeurs données en pension au jour le jour	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Autres sommes dues	387	204
Dettes rattachées	1 187	2 942
Dettes envers les établissements de crédit à vue	1 291 313	2 457 175
Comptes et emprunts à terme ⁽²⁾	23 625 039	22 649 110
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	16 671 197	13 472 589
Dettes rattachées	281 892	304 875
Dettes envers les établissements de crédit à terme	40 578 127	36 426 574
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉES	41 869 441	38 883 750

(1) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale : 886 195 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 1 418 928 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

(2) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale : 20 701 867 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 19 552 148 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

3.4.2 Opérations avec la clientèle au passif

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Comptes à régime spécial à vue	104 564 113	101 970 174
Comptes à régime spécial à terme	17 972 491	21 501 312
Dettes rattachées	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial	122 536 604	123 471 485
Créances de centralisation à l'actif	(63 285 277)	(64 580 234)
Comptes à régime spécial net de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et consignations	59 251 327	58 891 251
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	74 931 398	77 335 217
Dettes rattachées	10 357	39 261
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	74 941 755	77 374 478
Emprunts clientèle financière	2 785 853	5 617 841
Comptes créditeurs à terme	2 324 563	3 691 257
Valeurs données en pension	-	-
Titres et valeurs donnés en pension livrée	25 060 888	15 692 722
Autres sommes dues à la clientèle	338 190	438 850
Dettes rattachées	97 044	107 003
Autres dettes envers la clientèle	30 606 538	25 547 673
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	164 799 621	161 813 403

(1) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale : 169 741 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 190 773 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

3.4.3 Dettes représentées par un titre

PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par La Banque Postale.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont étalés de manière actuarielle sur la durée de vie des émissions correspondantes, de même que les primes d'émission et de remboursement.

Détail des dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Bons de caisse	-	-
Dettes rattachées	-	-
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Certificats de dépôts	10 674 057	14 315 178
Bons à moyen terme négociables et autres titres de créances négociables émis	-	-
Dettes rattachées	99 557	9 231
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	10 773 614	14 324 408
Emprunts obligataires et assimilés	9 016 586	8 257 311
Primes d'émissions	(35 628)	(38 996)
Dettes rattachées	123 827	105 724
Emprunts obligataires et assimilés	9 104 786	8 324 038
Autres dettes représentées par un titre	4 690 322	3 707 110
Dettes rattachées	40 419	23 837
Autres dettes représentées par un titre	4 730 741	3 730 947
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	24 609 140	26 379 394

3.4.4 Opérations avec des établissements de crédit et avec la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Int. courus	<= 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	31.12.2024
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	149 396	8 350 553	4 386 904	10 883 336	5 211 042	28 981 231
Créances sur la clientèle	430 454	9 258 688	12 506 956	31 398 979	61 554 454	115 149 531
Portefeuilles de titres (transaction, placement et investissement)	632 629	519 809	3 359 772	18 422 731	34 563 660	57 498 601
Effets publics et valeurs assimilées	487 770	260 994	1 263 653	7 134 854	23 430 226	32 577 497
Obligations et autres titres à revenu fixe	144 859	258 815	2 096 119	11 287 876	11 133 435	24 921 104
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	283 079	17 525 118	2 907 135	11 456 432	9 697 676	41 869 441
Dettes envers la clientèle	98 076	163 798 976	850 273	46 996	5 300	164 799 621
Dettes représentées par un titre	228 176	5 735 657	4 937 520	7 032 699	6 675 088	24 609 140
Emprunts obligataires	88 199	72 192	157 024	5 537 250	3 250 121	9 104 786
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	99 557	5 663 466	4 770 496	233 810	6 285	10 773 614
Autres dettes représentées par un titre	40 419	-	10 000	1 261 640	3 418 682	4 730 741
Dettes subordonnées	46 398	-	-	2 243 950	1 745 294	4 035 642
HORS BILAN						
Engagements de financement donnés	-	14 749 705	1 776 779	6 488 753	2 213 502	25 228 740
Engagements de garantie donnés	-	2 746 166	77 911	46 780	387 967	3 258 825

3.5 Produits et charges d'intérêts

PRINCIPES COMPTABLES

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les intérêts négatifs sont présentés comme suit :

- un intérêt négatif sur un actif est présenté en charges d'intérêts dans le PNB ;
- un intérêt négatif sur un passif est présenté en produits d'intérêts dans le PNB.

Les commissions et coûts liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au *prorata* du capital restant dû.

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

3.5.1 Détail des intérêts et produits/charges assimilés

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	4 166 007	4 387 591
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 741 764	2 275 638
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 071 237	1 041 840
Intérêts et produits assimilés sur opérations relatives à des dettes subordonnées	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	365 996	427 412
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	8 345 004	8 132 481
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	(1 070 669)	(1 120 989)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(4 556 525)	(4 303 508)
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 175 842)	(1 212 322)
Intérêts et charges assimilées sur opérations relatives à des dettes subordonnées	(115 489)	(115 213)
Autres intérêts et charges assimilées	(415 621)	(334 154)
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	(7 334 146)	(7 086 186)

3.6 Dépréciations et provisions

3.6.1 Coût du risque

PRINCIPES COMPTABLES

Le coût du risque de crédit comprend :

- les dotations et reprises sur les dépréciations des prêts et créances à la clientèle ;
- les dotations et reprises sur les dépréciations des titres d'investissement ;
- les dotations et reprises relatives aux provisions sur garanties financières données et sur engagements de financement donnés ;
- les décotes sur crédits restructurés, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances amorties.

Détail du coût du risque

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS POUR		
Clientèle et établissements de crédit	(975 023)	(839 732)
Engagements par signature ⁽¹⁾	-	-
Titres	-	(30 000)
Débiteurs divers	(309)	(356)
Dotations aux dépréciations	(975 332)	(870 089)
REPRISES SUR DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS POUR		
Clientèle et établissements de crédit	887 202	798 212
Engagements par signature ⁽¹⁾	-	-
Titres	-	23 542
Débiteurs divers	555	468
Reprises sur dépréciations	887 757	822 222
PERTES ET RÉCUPÉRATIONS		
Pertes sur engagements par signature	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	(27 932)	(24 498)
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(4 692)	(3 698)
Récupération sur créances amorties	2 047	1 705
Pertes et récupérations	(30 578)	(26 492)
COÛT DU RISQUE	(118 153)	(74 358)

(1) Les mouvements de dépréciations liées à un risque de contrepartie sont détaillés en note 3.3.4.

Évolution du contexte géopolitique et macroéconomique sur l'évaluation du risque de crédit

Au cours de l'année 2024, le groupe La Banque Postale a opéré dans un contexte marqué par un environnement devenu plus incertain, du fait notamment de la situation politique nationale et de ses répercussions sur l'économie et les marchés. Les tensions géopolitiques accrues (poursuite du conflit armé entre l'Ukraine et la Russie et de la guerre entre le Hamas et Israël) ont également perduré durant toute l'année 2024 avec en particulier un risque d'expansion au Moyen-Orient.

Les principaux points de vigilance portent sur la gestion de la reprise de l'activité sans détérioration de la rentabilité, sur la surveillance des portefeuilles de crédit aux personnes morales pour lesquels des signes de dégradation sont constatés, la gestion de bilan et la situation de la liquidité, avec en particulier les arbitrages des clients en matière d'épargne.

Les indicateurs de la situation en France qui ont une incidence sur les opérations de La Banque Postale et qui doivent être pris en considération, sont en particulier les suivants :

- en décembre, l'indice de climat des affaires en France est en baisse pour le troisième mois consécutif et s'écarte encore de sa moyenne de longue période. Il se détériore dans tous les secteurs, hormis dans l'industrie où il est stable à un bas niveau. La croissance française un peu en deçà de 1 % pour l'année 2024 après 1,1 % en 2023 ;

- l'incertitude qui pèse sur les agents en l'absence de cadre budgétaire et fiscal pérenne. Le climat d'attentisme pourrait peser encore davantage sur la croissance économique et la capacité de remboursement des emprunteurs ;
- le taux OAT 10 ans qui ne profite pas des baisses de taux directeurs et reste sur des niveaux élevés (3,19 % fin décembre 2024 contre 2,56 % fin 2023, du fait de l'influence haussière des taux américains et de la prime de risque de la France) ce qui engendre une reprise seulement graduelle de l'immobilier résidentiel secondaire ;
- le nombre des défaillances des entreprises au niveau national qui a fortement augmenté par rapport à la période comparable l'an dernier (+ 18,8 % sur un an à fin novembre 2024), avec le secteur des PME qui reste le plus touché.

La qualité du portefeuille de crédit reste au global relativement stable sur le premier semestre 2024. Toutefois, une dégradation graduelle s'est enclenchée depuis un an. Cette évolution est relativement limitée s'agissant du crédit immobilier.

Sur l'activité Personnes Morales, les premiers signaux de dégradation constatés en 2023 se confirment sur l'année 2024.

En synthèse, les mesures prises pour appréhender la potentielle incidence des évolutions du contexte macroéconomique sont les suivantes :

Clientèle Entreprises :

Après les premiers signaux de fragilité constatés sur le dernier trimestre 2023 (notamment sur le segment ETI/PME), l'année 2024 est marquée par la dégradation de plusieurs dossiers de financements immobiliers dont les montants unitaires sont plus importants. Le renforcement du provisionnement sectoriel au second semestre 2023 a permis d'absorber la dégradation du secteur de l'immobilier qui se matérialise depuis le début de l'année 2024. La Banque Postale a ajusté ses mesures de provisionnement

sectoriel en fonction des évolutions de l'environnement économique observées au cours de l'année : conservation des secteurs identifiés et mise à jour du dispositif concernant la clientèle Entreprises très endettée (provisionnement des opérations à effet de levier disposant de notations dégradées). Des ajustements du niveau de provisionnement individuel sur des dossiers de Place ont également été réalisés.

Clientèle des Particuliers :

Malgré la baisse de l'inflation, l'arrêt des mesures de soutien aux ménages prises par l'Etat fragilise davantage les clients de La Banque Postale disposant de revenus modestes.

Impact sur l'évaluation du risque de crédit

Au 31 décembre 2024, le coût du risque s'établit à 118 millions d'euros. Ce niveau reflète :

- la qualité des actifs tant dans la banque de détail que dans la banque de financement et d'investissement ;
- une exposition limitée aux secteurs corporate présentant des signes de vulnérabilité dans l'environnement actuel ;
- la politique prudente de La Banque Postale en matière de provisionnement sur l'ensemble de sa clientèle.

La classification et le provisionnement des expositions de La Banque Postale continuent au 31 décembre 2024 de reposer sur :

- des mécanismes automatiques d'identification des Dégradations Significatives de Risques ;
- des mesures de contrôle et de validation faisant intervenir les équipes de la Direction des risques groupe, et d'éventuelles décisions d'ajustements individuels ou collectifs, prises dans le cadre du dispositif de surveillance des expositions (processus *Watch List*, mesures sectorielles etc.).

Personnes morales

Au cours de l'année 2024, il n'y a pas de sinistralité importante observée sur le portefeuille de crédit personnes morales. Toutefois le nombre d'entrée en gestion « Affaires Spéciales » augmente sur le portefeuille de crédit entreprises. La lente dégradation s'est matérialisée essentiellement par l'entrée de plusieurs dossiers à forte composante immobilière en « Watch List » ou en gestion « Affaires Spéciales ». Le renforcement du provisionnement sectoriel au second semestre 2024 a permis d'absorber la dégradation attendue du secteur de l'immobilier.

Particuliers

La qualité de crédit des portefeuilles de crédits aux particuliers reste stable et maîtrisée depuis le début de l'année. Les indicateurs avancés visibles depuis quelques mois concrétisent aujourd'hui une matérialisation du risque de crédit sur le second semestre sur le périmètre du crédit à la consommation, qui reste à ce jour maîtrisé et accompagné d'indicateurs dont les niveaux restent inférieurs à ceux qui prévalaient avant Covid.

3.6.2 Provisions

PRINCIPES COMPTABLES

Figurent sous cette rubrique :

- les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie ;
- les provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondant pour l'essentiel à des indemnités de fin de carrière ;
- les autres provisions constituées en vertu des dispositions relatives à la comptabilisation des passifs du règlement de l'ANC n° 2014-03. Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers ;
- les provisions pour couvrir les engagements par signature dont la perspective d'appel en garantie est devenue hautement probable ;
- les provisions Épargne logement.

Provision épargne logement

Les engagements liés aux Comptes épargne logement (CEL) et Plans épargne logement (PEL), présentés au sein de la note 3.4 « Dettes », peuvent avoir des conséquences potentiellement défavorables pour La Banque Postale et font alors l'objet de provisions présentées au passif du bilan (au poste « Provisions »), dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts.

Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en termes de rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de Plans d'épargne logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de Plans d'épargne logement, et sur l'ensemble des Comptes d'épargne logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêt ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Engagements sociaux

Les engagements sociaux sont, pour la plupart d'entre eux, couverts par des cotisations passées en charges.

S'agissant des droits des salariés à l'indemnité de départ en retraite, non couverts par des contrats d'assurance, ils sont calculés en application de la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013 et modifiée le 5 novembre 2021. Ces derniers sont provisionnés selon une méthode actuarielle prenant en compte l'âge et l'ancienneté du personnel, les probabilités de mortalité et de maintien dans le Groupe jusqu'à l'âge de départ à la retraite et l'évolution estimée des rémunérations.

Le régime de retraite de La Banque Postale est à prestations définies, plafonné en montant et avec l'octroi de la prestation conditionné par l'ancienneté et sous condition de présence en date de passage à la retraite. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les droits sont comptabilisés à partir de nouvelle méthode introduite dans la recommandation ANC n° 2013-02 modifiée (méthode b dans le texte), c'est-à-dire de la date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation avant la date de départ en retraite (la 1^{ère} année du nombre d'années plafonnées par le régime avant le départ en retraite du salarié).

Le régime de retraite du personnel contractuel se caractérise par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes du Groupe. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de période.

La loi de finances rectificative pour 2006 a mis en place, rétroactivement au 1^{er} janvier 2006, une réforme du financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés au groupe La Poste.

Dans le cadre du régime mis en place en 2006, le Groupe acquitte une contribution employeur à caractère libératoire. Aucune provision n'est donc comptabilisée dans les comptes au titre des retraites des fonctionnaires.

3.6.2.1 Détail des provisions passif

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres variations	31.12.2024
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux	40 577	12 725	(5 000)	(1 158)	-	47 144
Provisions épargne logement	101 600	7 100	-	(9 100)	-	99 600
Autres provisions	120 552	31 541	(40 638)	(26 695)	(1 143)	83 617
Provisions (hors risque de contrepartie)	262 729	51 366	(45 638)	(36 953)	(1 143)	230 361
Engagements par signature	-	-	-	-	-	-
Provisions sur engagements de garantie	12 667	15 921	-	(9 782)	-	18 807
Provisions sur engagements de financement	102 870	68 729	-	(72 428)	-	99 170
Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif	115 537	84 650	-	(82 210)	-	117 977
PROVISIONS	378 266	136 016	(45 638)	(119 163)	(1 143)	348 338

3.6.2.2 Détail de l'optionnalité épargne logement

Génération (en millions d'euros)	Encours collectés	Crédits octroyés au titre des PEL et CEL	Provisions 2024	Provisions 2023	Variation de provisions
+ de 10 ans	12 693	-	-	1	(1)
4 à 10 ans	3 646	-	-	-	-
- 4 ans	1 210	-	-	-	-
Total PEL	17 549	40	1	1	-
Total CEL	4 467	23	99	100	(2)
TOTAL GÉNÉRAL	22 016	63	100	102	(2)

Note 4 Autres activités

4.1 Commissions

| PRINCIPES COMPTABLES

Les commissions assimilables par nature à des intérêts sont comptabilisées en intérêts, produits et charges assimilés (cf. note 3.5 « Produits et charges d'intérêts »).

La Banque Postale comptabilise en résultat les commissions en fonction des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel ce service est attaché :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation (commissions sur moyens de paiement) ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté (commissions sur mandats, commissions sur incidents de paiement).

Détail des commissions

(en milliers d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	53 148	(21 008)	29 223	(14 090)
Opérations avec la clientèle	1 438 845	(74 981)	1 326 039	(76 364)
Opérations sur titres	-	(6 276)	-	(5 837)
Opérations sur instruments financiers à terme	-	(3 043)	-	(1 834)
Prestations de services financiers	1 301 532	(151 706)	1 259 973	(146 221)
Opérations de change	-	(5)	-	-
Autres commissions	33 353	-	24 502	-
COMMISSIONS	2 826 878	(257 020)	2 639 737	(244 345)

4.2 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	19 781	-	50 091	-
Autres produits et charges divers d'exploitation	8 876	(76 254)	9 365	(81 452)
Dotations/reprises aux provisions autres produits et charges d'exploitation	30 883	(10 450)	56 603	(40 947)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	59 540	(86 703)	116 059	(122 399)
MONTANT NET DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(27 163)		(6 340)	

4.3 Détail des comptes de régularisation et autres actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Charges constatées d'avance	65 259	61 331
Produits à recevoir sur les dérivés	202 610	239 097
Autres produits à recevoir	588 035	793 413
Réévaluation des instruments dérivés et de change	325 123	368 374
Comptes d'encaissement	124 286	131 763
Autres comptes de régularisation	217 237	439 475
Comptes de régularisation	1 522 551	2 033 453
Instruments conditionnels achetés	202 121	356 334
Gestion collective des Livrets de développement durable	-	-
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	1 134 384	1 307 671
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	312	1 395
Créances rattachées	5 499	12 764
Autres actifs ⁽²⁾	2 151 087	2 109 457
Dépréciations	(1 752)	(1 911)
Actifs divers	3 491 650	3 785 710
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	5 014 201	5 819 163

(1) Dont 32 840 milliers d'euros avec les filiales.

(2) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale : 243 158 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 183 972 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

4.4 Détail des comptes de régularisation et autres passifs

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Produits constatés d'avance	509 915	451 593
Charges à payer sur les dérivés	698 901	586 597
Réévaluation des instruments dérivés et de change	178	-
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	1 182 232	1 154 863
Comptes de régularisation	2 391 227	2 193 054
Instruments conditionnels vendus	204 434	380 165
Dettes de titres	19 144	-
Créditeurs divers ⁽²⁾	1 186 845	1 208 754
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	6 335	7 623
Dettes rattachées	2 002	2 882
Passifs divers	1 418 760	1 599 423
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	3 809 986	3 792 477

(1) Ce poste représente notamment les comptes de régularisation d'opérations de moyens de paiement des centres financiers.

(2) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale : 36 206 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 36 465 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Note 5 Charges générales d'exploitation

5.1 Détail charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Salaires et traitements	(335 369)	(325 661)
Retraites	(15 252)	(19 206)
Charges sociales	(145 493)	(137 621)
Intéressement et participation	(26 236)	(16 936)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération ⁽¹⁾	(45 533)	(43 228)
Autres frais	(15 562)	(17 542)
Frais de personnel	(583 445)	(560 194)
Impôts et taxes	(12 093)	(55 567)
Redevances de crédit-bail	-	-
Loyers et charges locatives	(150 452)	(150 468)
Honoraires	(143 225)	(145 727)
Autres charges d'exploitation	(3 245 155)	(3 254 800)
Autres charges générales d'exploitation	(3 550 925)	(3 606 562)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(4 134 369)	(4 166 756)

(1) La rémunération versée sur l'exercice 2024 aux membres du Directoire s'élève à 1 679 milliers d'euros.

À la date du 31 décembre 2024, aucun engagement de retraite complémentaire n'a été pris par La Banque Postale au profit des membres du Directoire.

Aucune autre opération n'a été conclue avec les membres du Directoire à des conditions qui ne soient pas courantes.

5.2 Effectifs

	31.12.2024	31.12.2023
Personnel fonctionnaire	329	366
Personnel non-fonctionnaire	3 542	3 461
TOTAL EFFECTIF ⁽¹⁾	3 871	3 827
Cadre	3 442	3 436
Non-cadre	429	391
TOTAL EFFECTIF ⁽¹⁾	3 871	3 827

(1) Effectif en équivalent agent année fin de période.

Note 6 Impôt

PRINCIPES COMPTABLES

Seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes sociaux. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de 2024.

Le taux normal de l'impôt est de 25 % auquel s'ajoute une contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %, soit un taux effectif d'imposition de 25,83 %.

La Banque Postale fait partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe La Poste. Compte tenu des termes de la convention, la charge d'impôt enregistrée dans les comptes de La Banque Postale est identique à celle qui le serait en l'absence d'intégration.

Détail charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Impôt sur les sociétés	(150)	4 083
CHARGE D'IMPÔT	(150)	4 083
Déficits reportables	1 846 294	1 332 091

Note 7 Capitaux propres et dettes subordonnées

7.1 Capitaux propres

Principes comptables

Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs.

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Fonds pour risques bancaires généraux	Capital	Prime d'émission et d'apport	Réserves légales	Autres réserves et report à nouveau	Résultat social	Capitaux propres sociaux (hors FRBG)	Total des capitaux propres sociaux
Capitaux propres au 31 décembre 2022	22 000	6 585 350	246 116	318 223	483 020	602 084	8 234 792	8 256 792
Affectation du résultat 2022	-	-	-	30 103	571 981	(602 084)	-	-
Distribution 2023 au titre du résultat 2022	-	-	-	-	(476 233)	-	(476 233)	(476 233)
Distribution d'un acompte sur dividende	-	-	-	-	(100 000)	-	(100 000)	(100 000)
Résultat 2023	-	-	-	-	-	290 099	290 099	290 099
Capitaux propres au 31 décembre 2023	22 000	6 585 350	246 116	348 326	478 768	290 099	7 948 658	7 970 658
Affectation du résultat 2023	-	-	-	14 505	275 594	(290 099)	-	-
Distribution 2024 au titre du résultat 2023	-	-	-	-	(348 125)	-	(348 125)	(348 125)
Distribution d'un acompte sur dividende	-	-	-	-	(1 000 000)	-	(1 000 000)	(1 000 000)
Résultat 2024	-	-	-	-	-	1 708 472	1 708 472	1 708 472
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2024	22 000	6 585 350	246 116	362 831	(593 763)	1 708 472	8 309 006	8 331 006

Au terme d'une décision du Directoire en date du 07 octobre 2024, il a été versé un acompte sur dividendes d'un montant d'un milliard d'euros.

7.2 Dettes subordonnées

PRINCIPES COMPTABLES

Ce poste regroupe les dettes dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du résultat.

Détail des dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Devise d'origine	31.12.2024	31.12.2023
Dettes subordonnées remboursables	19/11/2015	19/11/2027	2,750 %	EUR	-	-
Dettes subordonnées remboursables	09/06/2016	09/06/2028	3,000 %	EUR	500 000	500 000
Dettes subordonnées remboursables	05/10/2016	05/10/2028	2,250 %	EUR	100 000	100 000
Dettes subordonnées remboursables	16/01/2017	09/06/2028	2,250 %	EUR	150 000	150 000
Dettes subordonnées remboursables	26/10/2020	26/01/2031	0,875 %	EUR	500 000	500 000
Dettes subordonnées remboursables	02/02/2021	02/08/2032	0,750 %	EUR	500 000	500 000
Dettes subordonnées remboursables	27/04/2021	02/08/2032	0,750 %	EUR	250 000	250 000
Dettes subordonnées remboursables	05/12/2022	05/03/2034	5,500 %	EUR	500 000	500 000
Dettes subordonnées perpétuelles	20/11/2019	NA	3,875 %	EUR	750 000	750 000
Dettes subordonnées perpétuelles	29/09/2021	NA	3,000 %	EUR	750 000	750 000
Dettes rattachées					35 642	31 122
TOTAL					4 035 642	4 031 122

Note 8 Autres informations

8.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition éventuellement majoré, pour les immeubles, des premières dépenses d'installation et d'aménagement.

Dans le cadre de l'application des dispositions du règlement de l'ANC n° 2014-03, six composants ont été retenus pour les immeubles d'exploitation de La Banque Postale : gros œuvre, toiture, menuiserie et travaux extérieurs, gros équipements, petits équipements et agencements, terrain.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire sur la durée probable d'utilisation. Les immobilisations sont alors amorties, selon leurs composants, sur les durées suivantes :

- gros œuvre : 80 ans ;
- toiture : 60 ans ;
- menuiseries et travaux extérieurs : 40 ans ;
- gros équipements : 20 ans ;
- petits équipements, agencements : 10 ans ;
- matériel informatique : entre 3 et 5 ans.

Les installations, aménagements et agencements sont généralement amortis sur dix ans.

Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de développement incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet. Ils sont en règle générale amortis sur trois à cinq ans, voire sept ans pour les développements et projets les plus structurants dont l'utilisation est prévue sur cette durée.

Les charges suivantes figurent en immobilisations incorporelles :

- les frais de développement engagés au cours de la phase de développement, si les conditions d'activation spécifiques aux frais de développement sont remplies (méthode de référence) ;
- les frais d'augmentation de capital, fusion, scission, apport et transformation (aucune méthode de référence).

Les frais de développement sont en règle générale amortis sur la durée d'utilisation estimée du projet ou au maximum pour cinq ans. Les frais d'augmentation de capital sont amortis selon un plan d'amortissement qui ne peut pas dépasser cinq ans.

8.1.1 Tableau de variation des immobilisations

(en milliers d'euros)	01.01.2024				Variation			31.12.2024			31.12.2023		
	Montant brut	Entrées	Transfert	Sorties				Montant brut	Amortissements et dépréciations cumulés	Montant net	Montant brut	Amortissements et dépréciations cumulés	Montant net
Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Constructions ⁽¹⁾	375 743	-	-	-	-	-	-	375 743	-	375 743	375 743	-	375 743
Autres immobilisations d'exploitation	679 976	41 703	-	(82 141)	-	-	-	639 538	(495 092)	144 446	679 976	(519 879)	160 097
Immobilisations corporelles	1 055 719	41 703	-	(82 141)	-	-	-	1 015 281	(495 092)	520 190	1 055 719	(519 879)	535 841
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, licences, brevets	392 096	8 405	-	(125 142)	-	-	-	275 360	(243 245)	32 115	392 096	(347 491)	44 605
Autres immobilisations incorporelles	1 879 738	204 876	-	(573 045)	-	-	-	1 511 569	(869 622)	641 947	1 879 738	(1 283 317)	596 421
Immobilisations incorporelles	2 271 834	213 281	-	(698 187)	-	-	-	1 786 929	(1 112 867)	674 062	2 271 834	(1 630 808)	641 026
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	3 327 554	254 984	-	(780 328)	-	-	-	2 802 210	(1 607 958)	1 194 252	3 327 554	(2 150 687)	1 176 867

(1) Ce poste est constitué des montants de participations dans les SCI CRSF et SCI Tertiaire Saint Romain conformément aux préconisations de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en 2007.

8.1.2 Dotations aux amortissements et aux dépréciations

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	(291 241)	(227 273)
dont dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation corporelles	(57 253)	(56 754)
dont dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation incorporelles	(233 988)	(170 519)
Reprises d'amortissements des immobilisations d'exploitation	-	-
Dotations nettes aux amortissements	(291 241)	(227 273)
Dotations aux dépréciations des immobilisations d'exploitation	-	(82 999)
Reprises sur dépréciations des immobilisations d'exploitation	63 115	-
Dotations nettes aux dépréciations	63 115	(82 999)
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	(228 126)	(310 272)

8.2 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les plus ou moins-values et les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, si des cessions sont intervenues dans les conditions prévues par le règlement de l'ANC n° 2014-07.

8.2.1 Détail des gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Gains ou pertes sur cession des immobilisations corporelles	32	56
Gains ou pertes sur cession des immobilisations incorporelles	(191)	(489)
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(159)	(433)
Gains ou pertes sur cession des participations et gains ou pertes sur avances	(497)	(38)
Dotations/reprises sur dépréciations	(8 258)	(257 681)
<i>dont solde en bénéfice ou perte des opérations sur titres de participation et avances</i>	<i>(8 258)</i>	<i>(257 681)</i>
Gains ou pertes sur cession des titres d'investissement et autres titres détenus à long terme	30 662	642
Dotations/reprises sur dépréciations	-	-
<i>dont solde en bénéfice ou perte des opérations sur titres d'investissement et autres TDLT</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Gains ou pertes des opérations sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	21 907	(257 077)
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	21 748	(257 510)

8.3 Opérations en devises

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément au règlement de l'ANC n° 2014-07, les actifs, passifs et engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêt.

Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les opérations de couverture de change à terme sont comptabilisées en hors bilan. La position est inscrite à l'origine sur la base du cours comptant puis le report/déport (différence entre le cours à terme et le cours comptant) est constaté *prorata temporis* en résultat.

8.3.1 Détail des opérations de change

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus	34 601	400 060
Devises achetées non encore reçues	38 778	36 347
Euros vendus non encore livrés	-	-
Devises vendues non encore livrées	-	-
Opérations de prêts/emprunts		
Devises prêtées non encore livrées	-	-
Devises empruntées non encore reçues	-	-
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer	2 412 731	947 164
Devises à recevoir contre euros à livrer	4 307 417	6 710 702
Devises à recevoir contre devises à livrer	-	-
Devises à livrer contre devises à recevoir	-	-
Report/déport non couru		
À recevoir	10 478	37 163
À payer	5 553	3 349

8.4 Informations relatives aux transactions entre parties liées

Pour réaliser son activité, La Banque Postale a recours aux services de La Poste.

La Banque Postale a notamment recours :

- au personnel de la Ligne Conseil Bancaire de l'enseigne de La Poste dans le cadre de la commercialisation de ses produits et services bancaires, financiers et de placements de produit d'assurance ;
- au personnel de La Poste affecté aux centres financiers nationaux, régionaux et au Siège de la DREC (Direction de la relation client) pour la réalisation des activités de production bancaire et de commercialisation au nom de La Banque Postale ;
- au personnel du Siège des Services financiers de La Poste ;
- au personnel affecté à la ligne d'Expertise commerciale bancaire des Services financiers.

Ces prestations sont refacturées par La Poste à La Banque Postale sur la base d'un prix, déterminé en fonction des coûts supportés par La Poste compte tenu du temps de réalisation de ces opérations. Ces coûts sont refacturés à l'euro/l'euro.

La charge relative à l'ensemble des prestations réalisées par La Poste pour les besoins de La Banque Postale s'élève à 2 732 millions d'euros au 31 décembre 2024.

L'ensemble des transactions effectuées par La Banque Postale avec des parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

8.5 Détail des implantations dans les territoires non coopératifs

La Banque Postale n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantations dans les territoires fiscalement non coopératifs en application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'Économie du 6 octobre 2009.

Note 9 Renseignements concernant les filiales et participations détenues par La Banque Postale au 31 décembre 2024

Société/SIREN/Siège social	Valeur comptable des titres détenus										Observations
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu (en %)	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Activité
SCI Tertiaire Saint Romain 478 301 286 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 6	64 002	8 732	100	117 000	117 000	111 100	-	15 304	6 527	6 528	Société de location de biens immobiliers
SCI CRSF METROPOLE 445 061 369 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 6	256 412	18 030	100	256 412	256 412	-	-	45 635	9 989	10 000	Société de location de biens immobiliers
SCI CRSF DOM 445 047 442 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 6	2 333	1 493	100	2 332	2 332	-	-	628	250	250	Société de location de biens immobiliers
Louvre Banque Privée 384 282 968 62 rue du Louvre, 75002 PARIS	190 138	24 866	100	299 682	299 682	3 734 951	30 692	167 724	40 021	44 999	Banque
LBP Home Loan SFH 522 047 570 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 6	244 000	6 408	100	244 004	244 004	25 000	26 560 009	5 430	463	-	Autres intermédiations monétaires
Ma French Bank 828 624 759 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 6	258 000	(60 776)	100	452 369	-	-	-	33 347	(154 489)	-	Banque
Domiserve 797 829 983 106 avenue Marx Dormoy 92120 Montrouge	50	2 126	100	15 000	15 000	-	-	1 212	114	1 500	Chèque emploi service universel
La Banque Postale Leasing & Factoring 514 613 207 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 6	275 000	(26 590)	100	275 000	275 000	7 712 223	1 821 489	112 914	1 758	-	Société financière
SOFIAP 391 844 214 64 rue Saintonge 75003 PARIS	68 138	39 901	66	43 034	13 375	2 708 377	-	13 373	(2 577)	-	Société financière
eZyness 522 058 544 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 6	14 703	(4 672)	100	32 450	32 450	-	-	2 095	(3 296)	-	Société de conseil en services financiers
KissKiss BankBank 512 211 004 34 rue de Paradis 75010 PARIS	22 095	6 966	100	87 670	-	-	-	2 727	(25 459)	-	Société de financement collaboratif
Transactis 479 874 257 Imm. le Delta - 1/3 bd des Bouvets - 92000 Nanterre	46 948	862	50	23 474	23 474	-	-	164 215	226	-	Activité de services de paiements
LBP Consumer Finance 487 779 035 1 - 3 avenue François Mitterrand 93210 Saint-Denis	71 085	406 212	100	623 483	623 483	6 210 882	-	269 230	68 007	268 265	Autres distributions de crédits
CNP Assurances Holding 514 080 407 4 PRO Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux	4 000 256	5 414 490	100	9 414 544	9 414 544	-	-	-	1 049 375	1 974 852	Activités des sièges sociaux
EasyBourse 484 014 410 115 rue de Sèvres, 75275 PARIS Cedex 6	8 700	1 041	100	29 360	19 212	3 300	-	10 474	(2 837)	-	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises
LBP AM 879 553 857 36 quai Henri IV 75004 PARIS	12 139	736 282	75	564 789	564 789	-	-	273 146	39 225	29 316	Gestion de fonds
TIS K 908 495 757 115 rue de Sèvres, 75275 PARIS Cedex 6	29 050	(581)	100	49 050	47 240	-	-	-	(1 038)	-	Gestion de fonds

Note 10 La Banque Postale – Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2020	2021	2022	2023	2024
Situation financière					
Capital social	6 585 350 218	6 585 350 218	6 585 350 218	6 585 350 218	6 585 350 218
Nombre d'actions	80 309 149	80 309 149	80 309 149	80 309 149	80 309 149
Résultat global					
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	6 179 830 956	7 166 494 815	8 532 516 879	12 313 314 740	13 712 649 924
Résultat avant charges d'impôts société, dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	303 001 243	648 355 268	452 771 845	572 627 205	1 869 821 938
Impôts sur les bénéfices	(70 486 952)	(4 865 451)	(734 226)	4 083 216	(149 802)
Résultat après charges d'impôts société, dotations aux amortissements et provisions	(409 951 293)	1 155 622 315	602 084 048	290 098 982	1 708 471 920
Bénéfice distribué (proposition)	171 058 487	1 541 935 661	476 233 254	448 125 051	1 533 904 746
Résultat réduit à une action					
Résultat après charges d'impôts société, avant dotations aux amortissements et provisions	2,9	8,01	5,63	7,18	23,28
Résultat après charges d'impôts société, dotations aux amortissements et provisions	(5,1)	14,39	7,5	3,61	21,27
Bénéfice distribué (proposition)	2,13	19,2	5,93	5,58	19,1
Personnel					
Effectif moyen	3 292	3 491	3 675	3 892	3 828
Montant de la masse salariale	226 761 694	247 186 567	266 659 423	296 803 417	300 269 599
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	118 968 438	131 714 418	137 420 877	155 163 454	161 054 169

(1) Il s'agit de l'ensemble des produits d'exploitation bancaire (les résultats des opérations financières sont pris pour leur montant net).